



Société anonyme au capital de 604 549 730 euros
Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves
92700 Colombes
RCS 445 074 685 Nanterre

RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL

Semestre clos le 30 juin 2009

Sommaire

I- Rapport semestriel d'activité -----	3
II- Etats financiers semestriels -----	7
III- Attestation du responsable du rapport financier semestriel -----	54
IV- Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009 ---	55

I- RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITE

I. FAITS MARQUANTS DU PREMIER SEMESTRE

Au cours du premier semestre 2009, Arkema a annoncé plusieurs projets d'amélioration de sa productivité et de recentrage de son portefeuille d'activités.

1. Principaux projets de restructuration

Arkema a annoncé trois nouveaux projets d'amélioration de sa productivité.

En mars 2009, Arkema a présenté un projet d'arrêt, à la fin de l'année, de la production de méthyle éthyle cétone sur le site de La Chambre (France). Ce projet s'accompagne de la cession du fonds de commerce à la société Sasol Solvent Germany GmbH.

En mai 2009, Arkema a annoncé la restructuration de ses activités en Amérique du Nord afin de s'adapter à la situation économique actuelle et de renforcer sa compétitivité sur le long terme. Les suppressions de postes, les réductions significatives de frais généraux et l'optimisation de l'organisation se traduiront par des économies de 40 millions de dollars US (30 millions d'euros) dès 2010 pour atteindre 50 millions de dollars US (37 millions d'euros) en 2012.

Enfin, en juin 2009, Arkema a présenté un projet de restructuration visant à renforcer sa filière MAM/PMMA en Europe¹ qui devrait se traduire par :

- l'arrêt de la production de MAM (méthacrylate de méthyle) sur le site de Carling (France) afin de se concentrer sur l'usine italienne de Rho, plus compétitive ;
- le recentrage de la production des plaques en PMMA (« verre acrylique ») du site de Bernouville (France) sur les produits à plus forte valeur ajoutée.

Ces restructurations dans la filière MAM/PMMA entraînerait la suppression de 239 postes.

2. Opérations de gestion de portefeuille d'activités

Au cours du premier semestre 2009, Arkema a procédé à diverses opérations destinées à recentrer son portefeuille d'activités.

Ainsi, Arkema a finalisé l'acquisition de :

- l'activité peroxydes organiques de la société Geo Specialty Chemicals qui représente un chiffre d'affaire annuel d'environ 30 millions de dollars.
- la société Winkelmann Mineraria par sa filiale CECA (Spécialités Chimiques). Cette société qui réalise un chiffre d'affaires de l'ordre de 6 millions d'euros permet à CECA de se renforcer dans le domaine de la filtration dans l'agroalimentaire.

D'autre part Arkema a annoncé trois opérations destinées à recentrer son portefeuille d'activités, sans impact significatif sur les comptes du premier semestre 2009, qui concernent :

- l'activité chlorure d'aluminium (fonds de commerce européen et filiale indienne ARCIL) représentant un chiffre d'affaires annuel total de l'ordre de 24 millions d'euros ;
- l'activité de compounds vinyliques basée sur le site italien de Vanzaghello qui représente un chiffre d'affaires d'environ 22 millions d'euros ;
- les activités non stratégiques (opacifiants pour céramiques et catalyseurs pour résines polyesters) de sa BU Additifs Fonctionnels, situées sur le site chinois de Guangzhou et représentent un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 13 millions d'euros.

3. Autres faits marquants

En février 2009, Arkema a signé un contrat long terme portant sur la fourniture en Europe du gaz fluoré HCFC-22 à Dyneon, un des leaders mondiaux des polymères fluorés. Le HCFC-22 sera produit dès 2010 sur le site de Pierre Bénite (France).

¹ Ce projet est subordonné au processus légal d'information et de consultation préalable des partenaires sociaux.

II. ANALYSE DES RESULTATS FINANCIERS DU PREMIER SEMESTRE 2009

<i>(En millions d'euros)</i>	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008	Variations En %
Chiffre d'affaires	2 259	3 001	-24,7%
EBITDA	127	317	-60%
Résultat d'exploitation courant	-10	197	n.a.
Autres charges et produits	-98	-10	
Résultat d'exploitation	-108	187	n.a.
Résultat net courant	-55	140	
Résultat net - part du groupe	-149	132	n.a.
CAPEX courant	125	92	36%
Dette nette	420	495	-15%
	<i>(30/06/09)</i>	<i>(31/12/08)</i>	

Chiffre d'affaires

Sur le premier semestre 2009, le chiffre d'affaires d'Arkema s'établit à 2 259 millions d'euros en baisse de 24,7% par rapport au premier semestre 2008. Cette baisse résulte principalement de la forte réduction des volumes (-22,7%) liée au ralentissement de la demande dans de nombreux segments de marché et aux déstockages chez les clients. L'effet prix de -3,9% reflète essentiellement l'évolution des prix de vente dans les PVC et les Acryliques du fait de la très forte baisse du coût de l'éthylène et du propylène. L'effet de conversion est positif (+2,5%) compte tenu du raffermissement du dollar par rapport à l'euro. La variation de périmètre est limitée à -0,6%.

Au 2ème trimestre 2009, la baisse des volumes est moins forte qu'au 1^{er} trimestre, ce qui traduit une reprise de l'activité en Chine et la diminution progressive du phénomène de déstockage.

EBITDA

L'EBITDA du premier semestre 2009 s'élève à 127 millions d'euros contre 317 millions d'euros au premier semestre 2008. Dans un environnement économique très dégradé dont l'impact est estimé à -240 millions d'euros, la forte baisse des volumes a été partiellement compensée par les nombreuses actions internes de productivité engagées chez Arkema ainsi que le contrôle très strict des frais généraux. Ces initiatives ont permis de réduire les frais fixes de 86 millions d'euros sur le 1^{er} semestre 2009 par rapport au 1^{er} semestre 2008 qui se traduisent par un gain d'EBITDA de 70 millions d'euros. Par ailleurs, l'EBITDA intègre un effet de stock de -40 millions d'euros comptabilisé dans le segment corporate.

Résultat d'exploitation courant

Le résultat d'exploitation courant est négatif sur le premier semestre 2009 à -10 millions d'euros contre +197 millions d'euros au premier semestre 2008 en ligne avec la variation d'EBITDA. Il intègre également des amortissements en hausse de 17 millions d'euros à 137 millions d'euros contre 120 millions d'euros au premier semestre 2008.

Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation s'établit à -108 millions d'euros contre +187 millions d'euros au premier semestre 2008. Il intègre -98 millions d'euros d'autres charges et produits (contre -10 millions au premier semestre 2008) qui correspondent principalement aux charges liées aux plans de restructuration des activités d'Arkema en Amérique du Nord et dans la filière méthacrylique en Europe annoncés au deuxième trimestre.

Résultat net part du groupe

Le résultat net part du groupe s'établit à -149 millions d'euros contre 132 millions d'euros au premier semestre 2008. Il intègre une charge d'impôts de 30 millions d'euros (contre 43 millions d'euros au premier semestre 2008).

Activité des segments

Le chiffre d'affaires des **Produits Vinyliques** est en recul de 33,3% à 523 millions d'euros contre 784 millions d'euros au premier semestre 2008. Ce semestre a été marqué par une situation très contrastée du marché de la soude entre le premier et le deuxième trimestre : prix de la soude au 1^{er} trimestre 2009 significativement supérieur à celui du 1^{er}

trimestre 2008 puis forte baisse au cours du 2^{ème} trimestre 2009. L'EBITDA est négatif à -5 millions d'euros contre 31 millions d'euros au premier semestre 2008, les gains de frais fixes liés aux nombreuses mesures de productivité engagées dans les activités aval du PVC ayant partiellement compensé l'impact de la baisse de la demande.

Le chiffre d'affaires de la **Chimie Industrielle** s'établit à 1 052 millions d'euros contre 1 357 millions d'euros au premier semestre 2008, cette baisse de 22,5% du chiffre d'affaires reflétant la faiblesse de la demande et la baisse des prix de vente des Acryliques. L'EBITDA résiste bien à 148 millions d'euros contre 190 millions d'euros au premier semestre 2008, la bonne performance des activités Thiochimie, Fluorés et Polymères Acryliques de Spécialité et les mesures de productivité engagées notamment dans le PMMA, les Acryliques et la Thiochimie ayant permis de compenser en partie l'impact de l'environnement économique sur les résultats de ce segment. La marge d'EBITDA reste constante à 14% entre les deux semestres malgré un environnement économique très défavorable.

Le chiffre d'affaires des **Produits de Performance** s'élève à 678 millions d'euros contre 857 millions d'euros au premier semestre 2008. Cette baisse de 20,9% résulte principalement de la faible demande dans les secteurs de l'automobile et de la construction qui ont fortement affecté les volumes de vente des Polymères Techniques et des Additifs Fonctionnels. L'EBITDA s'élève à 40 millions d'euros contre 119 millions d'euros au premier semestre 2008, les économies de frais fixes structurelles réalisées dans les trois activités de ce segment et le strict contrôle des frais généraux ayant permis de limiter l'impact de l'environnement économique actuel.

Flux de trésorerie

Sur le 1^{er} semestre 2009, le flux de trésorerie libre² s'élève à 135 millions d'euros contre -33 millions d'euros à la fin du 1^{er} semestre 2008. Arkema confirme ainsi sa capacité à générer de la trésorerie ce qui constitue sa priorité pour l'année 2009.

Ce flux de trésorerie intègre des dépenses d'investissement courant pour 125 millions d'euros, des dépenses liées aux plans de restructuration pour un montant de 41 millions d'euros et une variation du besoin en fond de roulement (BFR) de +220 millions d'euros. Cette forte diminution est le résultat de la baisse du coût des matières premières et des volumes, du travail considérable d'optimisation du niveau des stocks et du suivi très strict des créances clients.

Endettement net

Après prise en compte de l'impact des opérations de gestion de portefeuille (-28 millions d'euros) et du versement d'un dividende de 0,60 euro par action (-36 millions d'euros), la dette nette du groupe à fin juin 2009 s'établit à 420 millions d'euros contre 435 millions d'euros au 31 mars 2009 et 495 millions d'euros au 31 décembre 2008. Ce montant représente moins de 1,5 fois l'EBITDA des 12 derniers mois et illustre les actions d'Arkema pour préserver la qualité et la solidité de son bilan.

Le taux d'endettement rapporté aux capitaux propres reste faible à 23%.

III. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les transactions avec les parties liées sont présentées dans la note 16 des états financiers consolidés résumés au 30 juin 2009.

IV. FAITS MARQUANTS DEPUIS LE 30 JUIN 2009

Pour accompagner la croissance du marché des polymères acryliques de spécialité en Asie, Arkema a annoncé l'implantation d'une unité industrielle sur son site de Changshu (Chine) dès mi-2011, pour un montant total d'environ 15 millions d'euros. Ce projet constitue une nouvelle étape de la dynamique de transformation et de développement d'Arkema, notamment en Asie. Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie de renforcement de la filière acrylique et aval acrylique du groupe.

² Flux de trésorerie provenant des opérations et des investissements hors impact de la gestion du portefeuille.

V. PERSPECTIVES 2009

Le contexte économique mondial à mi-année reste globalement très difficile malgré quelques éléments plus positifs comme l'amélioration des volumes en Chine et la diminution progressive du phénomène de déstockage chez les clients. Dans ce contexte, Arkema reste très prudent sur les hypothèses d'environnement économique pour le deuxième semestre de l'année et continuera à mettre en œuvre les actions de progrès avec la même intensité.

Arkema poursuivra ainsi, l'adaptation de son organisation et ses efforts de réduction des frais fixes qui devraient atteindre 170 millions d'euros en 2009, correspondant à un nouvel objectif de 600 millions sur la période de 2006 à 2010.

Par ailleurs, Arkema maintient la priorité donnée à la gestion rigoureuse des flux de trésorerie et à la préservation de la solidité financière du groupe. L'objectif pour l'année 2009, revu à la hausse, est de générer un flux de trésorerie libre de l'ordre de 80 millions d'euros. Dans ce cadre, Arkema poursuivra l'amélioration de son besoin en fonds de roulement et limitera ses investissements à 260 millions d'euros en 2009.

VI. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Les principaux risques et incertitudes auxquels le groupe pourrait être confronté au cours des six prochains mois sont identiques à ceux décrits dans le document de référence 2008 enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») le 21 avril 2009 sous le numéro R.09-024. Ce document est disponible sur le site internet d'Arkema, rubrique « Actionnaires & Investisseurs » (www.finance.arkema.com) et sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Par ailleurs, une mise à jour des passifs éventuels est présentée en note annexe des états financiers consolidés semestriels.

II- ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES RESUMES AU 30 JUIN 2009

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	9
ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES	10
BILAN CONSOLIDE	11
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	12
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	13
A. FAITS MARQUANTS	15
B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	15
C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	30
1 Effets de la saisonnalité	30
2 Informations par secteurs	30
3 Informations par zones géographiques	31
4 Autres charges et produits	32
5 Résultat net courant	33
6 Impôts	33
7 Résultat par action	33
8 Immobilisations incorporelles	34
9 Immobilisations corporelles	34
10 Stocks	34
11 Capitaux propres	34
12 Provisions et autres passifs non courants	35
13 Passifs éventuels	37

14	Dettes financières.....	42
15	Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers.....	43
16	Parties liées	45
17	Paiements fondés sur des actions	46
18	Engagements hors bilan.....	48
19	Evénements postérieurs à la clôture	50
	PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2009	51

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Chiffre d'affaires	(C2&C3)	2 259	3 001
Coûts et charges d'exploitation		(2 014)	(2 525)
Frais de recherche et développement		(68)	(79)
Frais administratifs et commerciaux		(187)	(200)
Résultat d'exploitation courant	(C2)	(10)	197
Autres charges et produits	(C4)	(98)	(10)
Résultat d'exploitation	(C2)	(108)	187
Quote-part dans le résultat net des sociétés mises en équivalence		5	3
Résultat financier		(15)	(14)
Impôts sur le résultat	(C6)	(30)	(43)
Résultat net des activités poursuivies		(148)	133
Résultat net des activités abandonnées		-	-
Résultat net		(148)	133
Dont résultat net - part des minoritaires		1	1
Dont résultat net - part du groupe		(149)	132
<i>Résultat net par action (en euros)</i>	(C7)	<i>(2,47)</i>	<i>2,18</i>
<i>Résultat net dilué par action (en euros)</i>	(C7)	<i>(2,46)</i>	<i>2,17</i>
Amortissements	(C2)	(137)	(120)
EBITDA *	(C2)	127	317
Résultat net courant *	(C5)	(55)	140
<i>Résultat net courant par action (en euros)</i>	(C7)	<i>(0,91)</i>	<i>2,32</i>
<i>Résultat net courant dilué par action (en euros)</i>	(C7)	<i>(0,91)</i>	<i>2,31</i>

* cf. note B19-Principes et méthodes comptables / Principaux indicateurs comptables et financiers

ETAT DES PRODUITS ET CHARGES COMPTABILISES

1er semestre 2008

En millions d'euros	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net de l'ensemble consolidé	132	1	133
Effet des couvertures	1	-	1
Pertes et gains actuariels	18	-	18
Variation des écarts de conversion	(70)	(2)	(72)
Autres	(1)	-	(1)
Effet d'impôt	-	-	-
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(52)	(2)	(54)
Total des produits et charges comptabilisés	80	(1)	79

2nd semestre 2008

En millions d'euros	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net de l'ensemble consolidé	(32)	-	(32)
Effet des couvertures	8	-	8
Pertes et gains actuariels	(78)	-	(78)
Variation des écarts de conversion	126	2	128
Autres	(1)	-	(1)
Effet d'impôt	27	-	27
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	82	2	84
Total des produits et charges comptabilisés	50	2	52

1er semestre 2009

En millions d'euros	Part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Résultat net de l'ensemble consolidé	(149)	1	(148)
Effet des couvertures	(10)	-	(10)
Pertes et gains actuariels	(14)	-	(14)
Variation des écarts de conversion	17	(1)	16
Autres	-	-	-
Effet d'impôt	4	-	4
Total des produits et charges reconnus directement en capitaux propres	(3)	(1)	(4)
Total des produits et charges comptabilisés	(152)	-	(152)

BILAN CONSOLIDE

En millions d'euros	Notes	30 juin	31 décembre
		2009	2008
ACTIF			
Immobilisations incorporelles, valeur nette	(C8)	486	466
Immobilisations corporelles, valeur nette	(C9)	1 602	1 638
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts		52	53
Autres titres de participation		20	22
Impôts différés actifs		27	25
Autres actifs non courants		105	137
TOTAL ACTIF NON COURANT		2 292	2 341
Stocks	(C10)	816	1 026
Clients et comptes rattachés		791	838
Autres créances		120	149
Impôts sur les sociétés – créances		16	22
Autres actifs financiers courants		8	30
Trésorerie et équivalents de trésorerie		64	67
Total actif des activités abandonnées		-	-
TOTAL ACTIF COURANT		1 815	2 132
TOTAL ACTIF		4 107	4 473
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital		605	605
Primes et réserves		1 271	1 476
Actions autodétenues		-	(1)
Ecarts de conversion		(67)	(84)
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	(C11)	1 809	1 996
Intérêts minoritaires		22	22
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		1 831	2 018
Impôts différés passifs		46	47
Provisions et autres passifs non courants	(C12)	880	835
Emprunts et dettes financières à long terme	(C14)	82	69
TOTAL PASSIF NON COURANT		1 008	951
Fournisseurs et comptes rattachés		563	690
Autres créditeurs et dettes diverses		275	259
Impôts sur les sociétés – dettes		17	17
Autres passifs financiers courants		11	45
Emprunts et dettes financières à court terme	(C14)	402	493
Total passif des activités abandonnées		-	-
TOTAL PASSIF COURANT		1 268	1 504
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		4 107	4 473

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En millions d'euros	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat net	(148)	133
Amortissements et provisions pour dépréciation d'actifs	164	128
Autres provisions et impôts différés	32	(31)
Profits/Pertes sur cession d'actifs long terme	(2)	(25)
Dividendes moins résultat des sociétés mises en équivalence	-	(3)
Variation du besoin en fonds de roulement	(1) 220	(117)
Autres variations	(3)	5
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	263	90
Investissements incorporels et corporels	(156)	(103)
Variation des fournisseurs d'immobilisations	(53)	(42)
Coût d'acquisition des titres, net de la trésorerie acquise	(3)	(13)
Augmentation des Prêts	(15)	(24)
Investissements	(227)	(182)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	5	27
Variation des créances sur cession d'immobilisations	14	(14)
Produits de cession des titres consolidés, nets de la trésorerie cédée	1	-
Produits de cession de titres de participation	4	-
Remboursement de prêts long terme	47	9
Désinvestissements	71	22
Flux de trésorerie provenant des investissements nets	(156)	(160)
Variation de capital et autres fonds propres	-	18
Rachat d'actions propres	(1)	(11)
Dividendes payés aux actionnaires	(36)	(46)
Dividendes versés aux minoritaires	-	-
Augmentation / Diminution de l'endettement long terme	15	107
Augmentation / Diminution de l'endettement court terme	(1) (95)	44
Flux de trésorerie provenant du financement	(117)	112
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie	(10)	42
Incidence variations change et périmètre	(1) 7	(27)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	67	58
TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE EN FIN DE PERIODE	64	73

Au 30 juin 2009, les impôts versés s'élèvent à 21 millions d'euros (28 millions d'euros au 30 juin 2008).

Les intérêts reçus et versés au 30 juin 2009 inclus dans les flux de trésorerie provenant de l'exploitation s'élèvent respectivement à 0,1 et 5,9 millions d'euros (0,1 et 13,8 millions d'euros au 30 juin 2008).

- (1) A compter de fin 2008, la neutralisation des flux non-cash liés au change latent a été regroupée sur la ligne « Incidence variations change et périmètre ». Les données comparatives du tableau des flux de trésorerie 2008 ont également été modifiées.

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En millions d'euros	Actions émises		Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant				Nombre	Montant			
Au 1er janvier 2008	60 453 823	605	1006	440	(140)	-	-	1 911	21	1 932
Dividendes payés	-	-	-	(46)	-	-	-	(46)	-	(46)
Emissions d'actions	618 462	6	12	-	-	-	-	18	-	18
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	(315 580)	(11)	(11)	-	(11)
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution d'actions propres aux salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	5	-	-	-	5	-	5
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction avec les actionnaires	618 462	6	12	(41)	-	(315 580)	(11)	(34)	-	(34)
Résultat net	-	-	-	132	-	-	-	132	1	133
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	18	(70)	-	-	(52)	(2)	(54)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	150	(70)	-	-	80	(1)	79
Au 30 juin 2008	61 072 285	611	1 018	549	(210)	(315 580)	(11)	1 957	20	1 977
Dividendes payés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emissions d'actions	142 255	1	(2)	1	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	(483 694)	(14)	(14)	-	(14)
Annulation d'actions propres	(759 567)	(7)	(17)	-	-	759 567	24	-	-	-
Attribution d'actions propres aux salariés	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	3	-	-	-	3	-	3
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	(617 312)	(6)	(19)	4	-	275 873	10	(11)	-	(11)
Résultat net	-	-	-	(32)	-	-	-	(32)	-	(32)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	(44)	126	-	-	82	2	84
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	(76)	126	-	-	50	2	52
Au 31 décembre 2008	60 454 973	605	999	477	(84)	(39 707)	(1)	1 996	22	2018

En millions d'euros	Actions émises		Primes	Réserves consolidées	Ecart de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres part du groupe	Intérêts mino-ritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant				Nombre	Montant			
Au 1er janvier 2009	60 454 973	605	999	477	(84)	(39 707)	(1)	1 996	22	2018
Dividendes payés	-	-	-	(36)	-	-	-	(36)	-	(36)
Emissions d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Rachat d'actions propres	-	-	-	-	-	(48 300)	(1)	(1)	-	(1)
Annulation d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Attribution d'actions propres aux salariés	-	-	-	(2)	-	87 600	2	-	-	-
Cessions d'actions propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	2	-	-	-	2	-	2
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Transaction avec les actionnaires	-	-	-	(36)	-	39 300	1	(35)	-	(35)
Résultat net	-	-	-	(149)	-	-	-	(149)	1	(148)
Produits et charges reconnus directement en capitaux propres	-	-	-	(20)	17	-	-	(3)	(1)	(4)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	(169)	17	-	-	(152)	-	(152)
Au 30 juin 2009	60 454 973	605	999	272	(67)	(407)	0	1 809	22	1 831

A. FAITS MARQUANTS

Principaux projets de réorganisation

Les impacts comptables sont présentés dans la rubrique « autres charges et produits » (cf. note C4).

ARKEMA a annoncé, en mai 2009, un plan de restructuration au sein de sa filiale américaine Arkema Inc. afin de s'adapter à la situation économique actuelle et de renforcer la compétitivité, sur le long terme, de ses activités en Amérique du Nord. Cette réorganisation entraînera des suppressions de postes, une réduction significative des frais généraux et l'optimisation de l'organisation.

ARKEMA a annoncé, en juin 2009, un projet de réorganisation de sa filière MAM/PMMA en Europe. Ce projet, subordonné au processus légal d'information et de consultation des partenaires sociaux, se traduirait par l'arrêt de la production de MAM (méthacrylate de méthyle) sur le site français de Carling et par la réduction de l'activité du site PMMA de Bernouville (France). Il entraînerait la suppression de 239 postes.

B. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

ARKEMA est un acteur de la chimie mondiale qui regroupe trois pôles d'activités : les Produits Vinyliques, la Chimie Industrielle et les Produits de Performance.

Arkema S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration soumise aux dispositions du livre II du Code de commerce, ainsi qu'à toutes les autres dispositions légales applicables aux sociétés commerciales françaises.

Le siège de la société est domicilié au 420, rue d'Estiennes d'Orves 92700 Colombes (France). Elle a été constituée le 31 janvier 2003 et les titres d'Arkema S.A. sont cotés à la bourse de Paris (Euronext) depuis le 18 mai 2006.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés d'ARKEMA au 30 juin 2009 ont été établis sous la responsabilité du Président directeur général d'Arkema S.A. et ont été arrêtés par le Conseil d'administration d'Arkema S.A. en date du 31 juillet 2009.

Les états financiers consolidés intermédiaires résumés au 30 juin 2009 ont été établis suivant les normes comptables internationales édictées par l'IASB (International Accounting Standards Board), telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2009, et en conformité avec la norme IAS 34 « information financière intermédiaire ». S'agissant d'états financiers intermédiaires résumés, ceux-ci ne comportent pas toutes les informations requises pour l'établissement des états financiers complets et doivent donc être lus en lien avec les états financiers consolidés de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

Le référentiel adopté par la Commission européenne est consultable sur le site internet suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Les principes et méthodes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 30 juin 2009 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS tels qu'adoptés par l'Union européenne et l'IASB, d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe), à savoir,

Normes	Libellé
Amendements IAS 32 & IAS 1	Instruments financiers remboursables par anticipation à la juste valeur et obligations liées à la liquidation
Amendements IFRS 1 & IAS 27	Coûts d'une participation dans une filiale, une entité contrôlée conjointement ou une entreprise associée
Amendements IFRS 2	Paiements fondés sur des actions - Conditions d'acquisition et annulation
IAS 1 Révisée	Présentation des états financiers
IAS 23 Révisée *	Coûts d'emprunt
IFRIC 13	Programmes de fidélisation des clients
IFRS 8 **	Secteurs opérationnels
	Améliorations annuelles des IFRS (publiées en mai 2008) exceptés les amendements IFRS 5 et IFRS 1

* S'agissant d'IAS 23 Révisée, le Groupe a utilisé les dispositions transitoires prévues par la norme et a incorporé les coûts d'emprunts aux actifs qualifiés pour lesquels la date de commencement est postérieure au 1^{er} janvier 2009.

** L'application d'IFRS 8 n'a pas conduit le Groupe à modifier l'information communiquée (Cf. note B13-Information sectorielle).

L'application de ces normes et amendements n'a pas d'effets significatifs sur les états financiers consolidés du Groupe.

Par ailleurs, l'impact d'autres normes, amendements ou interprétations publiées respectivement par l'IASB et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee), et d'application non obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009 et non appliquées par anticipation par le Groupe, est en cours d'analyse, à savoir :

Amendement IAS 39	Instruments financiers : comptabilisation et évaluation des éléments couverts éligibles	non adoptée par l'UE au 30/06/09
IAS 27 Révisée	Etats financiers consolidés et individuels	adoptée-application à compter du 1er exercice ouvert après le 30 juin 09
IFRIC 12	Concessions de services	adoptée-application à compter du 1er exercice ouvert après le 29 mars 09
IFRIC 15	Accord pour la construction d'un bien immobilier	non adoptée par l'UE au 30/06/09
IFRIC 16	Couvertures d'un investissement net dans une activité à l'étranger	adoptée- application à compter du 1er exercice ouvert après le 30 juin 09
IFRIC 17	Distributions en nature aux actionnaires	non adoptée par l'UE au 30/06/09
IFRIC 18	Transferts d'actifs des clients	non adoptée par l'UE au 30/06/09
Amendement IFRS7	Amélioration des informations à fournir sur les instruments financiers	non adoptée par l'UE au 30/06/09

Amendement concomitants IAS 39 / IFRIC 9	Dérivés incorporés	non adoptée par l'UE au 30/06/09
IFRS 3 Révisée	Regroupements d'entreprises	adoptée-application à compter du 1er exercice ouvert après le 30 juin 09
	Améliorations annuelles des IFRS (publiées en mai 2008) - amendements IFRS 5 et IFRS 1	adoptées-application à compter du 1er exercice ouvert après le 30 juin 09
	Améliorations annuelles des IFRS (publiées en avril 2009)	non adoptées par l'UE au 30/06/09

Aucun impact n'est attendu dans les comptes consolidés concernant l'application d'IFRIC 12 et d'IFRIC 15.

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur les hypothèses retenues pour le calcul des dépréciations et pertes de valeur, des engagements de retraite, des impôts différés et des provisions. L'information fournie au titre des actifs et des passifs éventuels existant à la date de l'établissement des états financiers consolidés fait également l'objet d'estimations.

Les comptes consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers évalués à la juste valeur.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros arrondis au million d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les principales règles et méthodes appliquées par le Groupe sont présentées ci-dessous.

1 Principes de consolidation

- Les sociétés contrôlées directement ou indirectement par ARKEMA sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.
- Les entités, actifs et activités contrôlés conjointement sont consolidés selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Les participations dans les entreprises associées sous influence notable sont consolidées selon la méthode de la mise en équivalence. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que dans les cas où l'influence notable peut être démontrée.
- Les titres des sociétés ne remplissant pas ces critères sont inscrits en autres titres de participation.

Toutes les transactions significatives réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminés.

2 Méthode de conversion

2.1 Etats financiers des sociétés étrangères

Les sociétés étrangères ont pour devise de fonctionnement leur monnaie locale, dans laquelle est libellé l'essentiel de leurs transactions. Leurs bilans sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Les comptes de résultat et les tableaux de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences résultant de la conversion des états financiers de ces filiales sont enregistrées dans le poste « Ecart de conversion » inclus dans les capitaux propres des états financiers consolidés pour la part Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires.

2.2 Opérations en devises

En application de la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères », les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties par l'entité réalisant la transaction dans sa monnaie de fonctionnement au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires du bilan sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les pertes et profits résultant de la conversion sont enregistrés en résultat d'exploitation courant.

3 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les goodwill, les logiciels, les brevets, les marques, les droits au bail, les dépenses de développement et des droits de tirage d'électricité. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatées.

Les immobilisations incorporelles autres que les goodwill et les marques à durée d'utilité indéterminée sont amorties linéairement sur des durées comprises entre 3 et 20 ans en fonction du rythme selon lequel l'entité prévoit de consommer les avantages économiques futurs liés à l'actif.

3.1 Goodwill et marques

Les goodwill représentent la différence entre le prix d'acquisition, majoré des coûts annexes, des titres des sociétés consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets et des passifs éventuels à la date d'acquisition. Les goodwill ne sont pas amortis, conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement. Les modalités des tests de perte de valeur sont détaillées au paragraphe B5-Dépréciation des actifs immobilisés.

Les marques à durée d'utilité indéterminée ne sont pas amorties et font l'objet de tests de perte de valeur.

3.2 Frais de recherche et développement

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus. Les subventions reçues sont portées en déduction des frais de recherche.

Selon la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », les dépenses de développement sont capitalisées dès qu'ARKEMA peut notamment démontrer :

- son intention et sa capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise, ce qui implique aussi d'avoir réalisé avec succès les principales études de non-toxicité du nouveau produit ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les subventions reçues au titre d'activités de développement sont portées en déduction des dépenses de développement capitalisées si elles sont définitivement acquises au Groupe. Le Groupe reçoit par ailleurs des financements publics pour le développement de certains projets sous forme d'avances remboursables. Le remboursement de ces avances est généralement fonction des revenus futurs générés par le développement. Le Groupe comptabilise ces avances au passif du bilan (dans la rubrique « autres passifs non courants ») compte tenu de la probabilité de leur remboursement.

3.3 Crédit d'impôt recherche

Le Groupe comptabilise le crédit d'impôt recherche en moins des coûts et charges d'exploitation.

4 Immobilisations corporelles

4.1 Valeur brute

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles ». Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les subventions d'investissement reçues sont déduites directement du coût des immobilisations qu'elles ont financées. A compter du 1^{er} janvier 2009, en application de IAS 23 Révisée, les coûts d'emprunts relatifs au financement d'immobilisations corporelles nécessitant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées ou vendues, sont capitalisés dans le coût d'acquisition des immobilisations corporelles pour la part encourue au cours de la période de construction.

Les coûts d'entretien et de réparation sont enregistrés en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts pour gros entretien des installations industrielles d'une périodicité supérieure à 12 mois sont immobilisés au moment où ils sont encourus et amortis sur la période de temps séparant deux arrêts.

Les immobilisations financées au moyen de contrats de location financement, tels que définis par la norme IAS 17 « Contrats de location », qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur sont comptabilisées à l'actif pour la valeur de marché ou à la valeur actualisée des paiements futurs si elle est inférieure (ces immobilisations sont amorties selon le mode et les durées d'utilité décrits

ci-dessous). La dette correspondante est inscrite au passif. Les contrats de location, qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus, sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

4.2 Amortissement

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire sur la base du coût d'acquisition ou de production. La durée d'amortissement est fondée sur la durée d'utilité estimée des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- Matériel et outillage : 5 - 10 ans
- Matériel de transport : 5 - 20 ans
- Installations complexes spécialisées : 10 - 20 ans
- Constructions : 10 - 30 ans

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent des estimations précédentes. Ces changements d'estimation comptable sont comptabilisés de façon prospective.

5 Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et passée en revue à chaque clôture annuelle. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill et les marques.

La valeur recouvrable correspond au plus haut de la valeur d'utilité ou de la juste valeur diminuée des coûts de sortie.

Les tests sont effectués par groupe d'actifs représentant une entité économique autonome : les Unités Génératrices de Trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. Ce sont des activités opérationnelles mondiales, regroupant des produits homogènes sur les plans stratégique, commercial et industriel. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence aux flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe à horizon 5 ans (ou par référence à la valeur de marché si l'actif est destiné à être vendu). En 2008, la valeur terminale a été déterminée sur la base d'un taux de croissance annuel à l'infini de 1,5% et le taux d'actualisation utilisé pour actualiser les flux de trésorerie futurs et la valeur terminale était par ailleurs égal à 7,5% après impôt en 2008. La dépréciation éventuelle correspond à la différence entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'UGT. Compte tenu de son caractère inhabituel, cette perte de valeur est présentée de manière distincte dans le compte de résultat sur la ligne « Autres charges et produits ». Elle peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable que l'immobilisation aurait eue à la même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les goodwill ont un caractère irréversible (en application d'IFRIC 10, les pertes de valeur portant sur un goodwill comptabilisées au titre d'une période intermédiaire précédente ne sont pas reprises).

Les analyses de sensibilité menées au 31 décembre 2008, en cas de variation raisonnable des hypothèses de base et en particulier en cas de variation de plus ou moins un point du taux d'actualisation, ont confirmé les valeurs nettes comptables des différentes UGT au 31 décembre 2008.

Le test de dépréciation a été mis à jour au 30 juin 2009, s'agissant des UGT du pôle Produits Vinyliques, en tenant compte des évolutions récentes du marché et des perspectives attendues à ce jour. Ce test a confirmé les valeurs nettes comptables au bilan au 30 juin 2009. Les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini et les analyses de sensibilité sont les mêmes qu'au 31 décembre 2008.

6 Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers comprennent principalement :

- les autres titres de participation ;
- les prêts et créances financières, inclus dans les autres actifs non courants ;
- les clients et comptes rattachés ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- les emprunts et autres passifs financiers (y compris les dettes fournisseurs) ;
- les instruments dérivés, présentés en autres actifs et passifs financiers courants.

6.1 Autres titres de participation

Ces instruments sont comptabilisés selon IAS 39 comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Dans les cas exceptionnels où la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres.

En cas d'indication objective d'une dépréciation de l'actif financier, une dépréciation irréversible est constatée, en règle générale, par le résultat d'exploitation courant. La reprise de cette provision par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

6.2 Prêts et créances financières

Ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation en comparant la valeur nette comptable à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que la valeur actualisée est inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat d'exploitation courant.

6.3 Clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et ultérieurement évaluées au coût amorti, éventuellement minorées d'une dépréciation en fonction du risque de non-recouvrement.

6.4 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont des actifs soit immédiatement disponibles, soit convertibles en disponibilités dans une échéance inférieure à 3 mois et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

6.5 Emprunts et dettes financières à long terme et à court terme (y compris les dettes fournisseurs)

Les dettes financières à long terme et à court terme (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti.

6.6 Instruments dérivés

Le Groupe peut être amené à utiliser des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition au risque de change et de variation des prix des matières premières et de l'énergie. Les instruments dérivés utilisés par le Groupe sont valorisés à leur juste valeur, conformément à la norme IAS 39.

La variation de juste valeur de ces instruments dérivés est enregistrée en résultat d'exploitation et, s'agissant d'instruments de change, en résultat financier pour la part relative au report/déport, sauf lorsque les instruments considérés répondent aux critères de la comptabilité de couverture des flux de trésorerie en IAS 39. Dans ce cas, la part efficace des variations de juste valeur est enregistrée en capitaux propres, sur la ligne « Produits et charges reconnus directement en capitaux propres », jusqu'à ce que le sous-jacent soit comptabilisé au compte de résultat. La part inefficace est comptabilisée en résultat d'exploitation.

7 Stocks

Les stocks sont évalués dans les états financiers consolidés au plus faible du prix de revient et de la valeur nette de réalisation, conformément à la norme IAS 2 « Stocks ». Le coût des stocks est généralement déterminé selon la méthode du prix moyen pondéré (PMP).

Les coûts des stocks de produits fabriqués incluent les coûts de matières premières, de main d'œuvre directe, ainsi que l'allocation des coûts indirects de production et les amortissements. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits fabriqués.

8 Provisions et autres passifs non courants

Une provision est comptabilisée lorsque :

- Il existe pour le Groupe une obligation légale, réglementaire ou contractuelle résultant d'événements passés, à l'égard d'un tiers. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités ;
- Il est certain ou probable qu'elle provoquera une sortie de ressources au profit de ces tiers ;
- Le montant peut être estimé de manière fiable et correspond à la meilleure estimation possible de l'engagement. Dans les cas exceptionnels où le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante, le passif correspondant fait l'objet d'une mention en annexe (voir note C13 Passifs éventuels).

Lorsqu'il est attendu un remboursement partiel ou total de la dépense qui a fait l'objet d'une provision, le remboursement attendu est comptabilisé en créance, si et seulement si le Groupe a la quasi-certitude de le recevoir.

Les provisions à long terme, autres que les provisions pour pensions et engagements similaires envers le personnel, ne sont pas actualisées, le Groupe estimant non significatif l'impact de cette non-actualisation.

La part à moins d'un an des provisions est maintenue dans la rubrique « provisions et autres passifs non courants ».

9 Engagements de retraite et avantages similaires

Conformément à la norme IAS 19 « Avantages du personnel » :

- les cotisations versées dans le cadre de régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charge de la période ;
- les engagements relatifs aux régimes à prestations définies sont comptabilisés et évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetées.

Avantages postérieurs à l'emploi

Concernant les régimes à prestations définies, l'évaluation des engagements, selon la méthode des unités de crédits projetées, intègre principalement :

- une hypothèse de date de départ à la retraite ;
- un taux d'actualisation financière, fonction de la zone géographique et de la durée des engagements ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires, de taux de rotation du personnel et de progression des dépenses de santé.

Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

Le Groupe a opté pour la comptabilisation des pertes et gains actuariels directement en capitaux propres, sur la ligne « Produits et charges reconnus directement en capitaux propres », conformément à l'amendement d'IAS 19 de décembre 2004.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés doit être reconnue immédiatement en résultat, la part des engagements non-acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée résiduelle d'acquisition des droits.

Le montant de la provision tient compte de la valeur des actifs destinés à couvrir les engagements de retraite qui vient en minoration de l'évaluation des engagements ainsi déterminés.

Un actif de retraite peut être généré lorsqu'un régime à prestations définies est surfinancé. Le montant de cet actif au bilan peut faire l'objet d'un plafonnement en application d'IAS 19.58 et d'IFRIC 14.

Autres avantages à long terme

Pour les autres avantages à long terme, selon la réglementation applicable, la provision est constituée selon une méthode simplifiée. Ainsi, si une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées est nécessaire, les écarts actuariels ainsi que l'ensemble du coût des services passés sont comptabilisés immédiatement dans la provision en contrepartie du compte de résultat.

La charge nette liée aux engagements de retraite et autres engagements envers le personnel est comptabilisée en résultat d'exploitation courant, à l'exception :

- de l'effet des réductions ou liquidations de régimes qui sont présentées dans les « autres charges et produits » en cas de modification substantielle de ces régimes ;
- du coût financier, du rendement attendu des actifs du régime, et des écarts actuariels liés aux changements de taux d'actualisation des autres avantages à long terme, qui sont classés en résultat financier.

Lors des clôtures intermédiaires, les charges de retraites et les autres avantages au personnel à long terme, sont calculés sur base d'une extrapolation des évaluations actuarielles réalisées à la clôture de l'exercice précédent. Ces évaluations sont modifiées en cas d'évolution significative des conditions de marché par rapport à la clôture de l'exercice précédent ou de réductions ou de liquidations ou d'autres événements non récurrents significatifs (cf. C12.2 Provisions et autres passifs non courants / Provisions).

10 Quotas d'émission des gaz à effets de serre et crédits d'émission certifiés (CER)

En l'absence de normes IFRS ou interprétations relatives à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle,
- les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction.

A ce stade, les quotas d'émission des gaz à effets de serre (EUA) attribués couvrent les besoins opérationnels des unités européennes d'ARKEMA, sans déficit prévisible. ARKEMA n'effectue pas d'activité trading de quota de CO₂. Toutefois, dans le cadre courant de son activité opérationnelle, ARKEMA peut être amené à vendre au comptant ou à terme les excédents. Ces ventes n'entrent pas dans le champ d'application de l'IAS 39, compte tenu de l'exception « own use ».

Les CER produits par le Groupe dans le cadre de projets de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre sont comptabilisés en stocks et les ventes sont enregistrées lors de la livraison des CER.

11 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, nette des retours et ristournes, remises commerciales et rabais pour quantités. Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques liés à la propriété des biens, apprécié notamment en fonction des termes des contrats de vente.

12 Impôts

12.1 Impôts exigibles

L'impôt exigible est le montant des impôts sur les bénéfices que le Groupe s'attend à payer au titre des bénéfices imposables de la période des sociétés consolidés. Il inclut également les ajustements du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

Le régime français d'intégration fiscale permet à certaines sociétés françaises du Groupe de compenser leurs résultats imposables pour la détermination de la charge d'impôt d'ensemble dont seule la société mère intégrante, Arkema S.A., reste redevable. Il existe par ailleurs des régimes d'intégration fiscale hors de la France.

12.2 Impôts différés

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts, conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur le résultat ».

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des réglementations fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice, sauf s'il se rapporte à des éléments débités et crédités précédemment dans les capitaux propres.

Les actifs et passifs d'impôt différé ne font pas l'objet d'un calcul d'actualisation.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable. Pour apprécier la capacité à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des perspectives de rentabilité telles que déterminées par le Groupe et de l'historique des résultats fiscaux.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans des filiales, entreprises associées, coentreprises, sauf si :

- le Groupe contrôle la date à laquelle cette différence temporelle se renversera et,
- il est probable que cette différence ne se renversera pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passif d'impôt exigible, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale.

13 Information sectorielle

En application d'IFRS 8 « Secteurs opérationnels », l'information sectorielle est présentée en conformité avec le reporting interne du Groupe utilisé par la Direction Générale pour mesurer la performance financière des secteurs et allouer les ressources.

Les secteurs opérationnels sont les trois pôles d'activité du Groupe : Produits Vinyliques, Chimie Industrielle, Produits de Performance. Les dirigeants de secteurs sont les tuteurs des pôles : ils rendent directement compte au Président - directeur général, principal décideur opérationnel au sens de la norme, et ont avec lui des contacts réguliers afin de discuter d'activités opérationnelles, de résultats financiers, de prévisions ou de projets pour le secteur.

- Le pôle Produits Vinyliques rassemble les business units suivantes : le chlore/soude, le PVC, les compounds vinyliques et la transformation aval (tubes et profilés). Ils trouvent des débouchés tant dans le domaine du traitement de l'eau que dans le domaine de la santé et de l'hygiène domestique, de l'équipement de la maison aux loisirs en passant par l'équipement de l'automobile.
- Le pôle Chimie Industrielle rassemble les business units suivantes : les acryliques, les polymères acryliques de spécialité, le PMMA, la thiochimie, les fluorés et les oxygénés. Ces intermédiaires sont utilisés comme matières premières par de nombreux secteurs industriels tels que la production de froid, l'isolation, la production de pâte à papier, l'industrie textile, la pharmacie, l'alimentation animale, les encres et peintures ainsi que l'électronique et l'automobile.
- Le pôle Produits de Performance regroupe les business units suivantes : les polymères techniques, les spécialités chimiques, les additifs fonctionnels. Les produits de performance sont utilisés dans des secteurs variés, en passant des transports aux articles de sport, des produits de beauté au matériel médical, du bâtiment et du génie civil jusqu'à l'électroménager.

Les activités fonctionnelles et financières qui ne sont pas directement affectables aux activités opérationnelles (notamment certains frais de recherche et coûts centraux) sont regroupées dans une section Corporate.

14 Tableaux de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen de chaque période. Les tableaux de flux de trésorerie excluent les différences de change dues à la conversion en euros des actifs et passifs des bilans libellés en devises étrangères au cours de fin de période (sauf pour la trésorerie et équivalents de trésorerie). Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

Les variations des concours bancaires courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

15 Paiements fondés sur des actions

En application de la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », les options de souscription d'actions et les actions gratuites accordées aux dirigeants et à certains salariés du Groupe sont évaluées à leur juste valeur à la date d'attribution, qui correspond généralement à la date du Conseil d'administration, qui a décidé l'octroi de ces options et actions gratuites.

La juste valeur des options est déterminée selon le modèle Black & Scholes, elle est répartie linéairement dans les charges de personnel entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

La juste valeur des droits à actions gratuites correspond au cours d'ouverture de Bourse le jour de la réunion du Conseil d'administration ayant décidé de leur attribution ajusté des dividendes non perçus pendant la période d'acquisition. Elle est répartie linéairement dans les charges de personnel sur la période d'acquisition des droits.

16 Résultat par action

Le résultat net par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation depuis le début de l'exercice.

Le résultat net dilué par action correspond au résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires, ces deux éléments étant ajustés des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives.

L'effet de la dilution est donc calculé en tenant compte des options de souscription d'actions et des attributions gratuites d'actions à émettre.

17 Regroupements d'entreprises

Le Groupe utilise la méthode de l'acquisition pour comptabiliser tous les regroupements d'entreprises entrant dans le champ d'IFRS 3. Le coût d'un regroupement correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise, augmentée de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Le Groupe comptabilise, à la date de l'acquisition, les actifs identifiables de l'entreprise acquise, les passifs identifiables et passifs éventuels assumés, à la juste valeur. Le goodwill déterminé lors d'une acquisition est comptabilisé comme un actif et initialement évalué à l'excédent du coût de l'acquisition sur la part de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs identifiables, passifs et passifs éventuels acquis. Le badwill (goodwill négatif) est comptabilisé immédiatement en résultat.

Lorsque l'accord de regroupement d'entreprise prévoit un ajustement du prix d'achat dépendant d'événements futurs, le Groupe inclut le montant de cet ajustement dans le coût du regroupement d'entreprises à la date d'acquisition si cet ajustement est probable et peut être mesuré de manière fiable.

Le Groupe dispose d'un délai de 12 mois à compter de la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de la juste valeur des actifs et des passifs et la détermination du goodwill définitif du regroupement d'entreprises considéré.

18 Activités abandonnées et actifs non courants détenus en vue de la vente

Une activité abandonnée est définie, selon IFRS 5, comme une composante de l'activité du Groupe faisant l'objet soit d'une cession, soit d'un classement en actif détenu en vue de la vente et qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte et fait partie d'un plan unique et coordonné de cession.

Les éléments du résultat, du tableau des flux de trésorerie et du bilan, relatifs à ces activités abandonnées, sont présentés dans une note spécifique de l'annexe, pour l'exercice en cours avec comparaison à l'exercice précédent.

Le Groupe présente, pour l'exercice considéré, sous la forme classique les actifs et passifs des activités poursuivies auxquels s'ajoutent les actifs et passifs des activités abandonnées et des actifs non courants détenus en vue de la vente. Ces actifs et passifs ne sont pas compensés et sont présentés respectivement sur deux lignes spécifiques au bilan. Le bilan de l'exercice précédent n'est pas modifié.

Le Groupe présente, pour l'exercice considéré et l'exercice précédent, sous la forme classique le compte de résultat des activités poursuivies, auquel s'ajoute un seul montant comprenant le total du profit ou de la perte après impôt des activités abandonnées.

Le Groupe présente, pour les deux exercices considérés, le tableau de flux de trésorerie sans distinguer activités poursuivies et activités abandonnées. Les informations sur les flux de trésorerie des activités abandonnées sont néanmoins disponibles dans une note spécifique de l'annexe.

19 Principaux indicateurs comptables et financiers

Les principaux indicateurs de performance utilisés sont les suivants :

- **Résultat d'exploitation** : il est constitué de l'ensemble des charges et produits des activités poursuivies ne résultant pas du résultat financier, des sociétés mises en équivalence et de l'impôt ;
- **Autres charges et produits** : il s'agit de charges et produits en nombre limité, bien identifiés, non récurrents et d'un montant particulièrement significatif que le Groupe présente de manière distincte dans son compte de résultat afin de faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ces charges et produits concernent notamment :
 - les dépréciations pour perte de valeur des actifs incorporels et corporels,
 - les plus ou moins-values de cession,
 - certaines charges importantes de restructuration et d'environnement qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat d'exploitation courant (intégrant les modifications substantielles de régime d'avantages au personnel, et l'effet des contrats déficitaires),
 - certaines charges liées à des sinistres d'importance majeure ou à des litiges dont la nature n'est pas directement liée à l'exploitation courante ;
- **Résultat d'exploitation courant** : il est obtenu par différence entre le résultat d'exploitation et les autres charges et produits définis précédemment ;
- **Résultat net courant** : il correspond au résultat net part du Groupe corrigé pour leur part Groupe :
 - des autres charges et produits après prise en compte de l'impact fiscal de ces éléments,

- des charges ou produits d'impôt ayant un caractère exceptionnel et dont le montant est jugé significatif,
- du résultat net des activités abandonnées ;
- **EBITDA** : il correspond au résultat d'exploitation courant augmenté des dotations aux amortissements comptabilisées dans le résultat d'exploitation courant ;
- **Besoin en fonds de roulement** : il s'agit de la différence entre les stocks, les créances clients et comptes rattachés, les autres créances, les créances d'impôt sur les sociétés, les autres actifs financiers courants d'une part, et les dettes fournisseurs et comptes rattachés, les autres créanciers et dettes diverses, les dettes d'impôt sur les sociétés ainsi que les autres passifs financiers courants d'autre part. Ces éléments sont classés en actifs et passifs courants au bilan consolidé ;
- **Capitaux employés** : les capitaux employés sont obtenus par l'addition des valeurs comptables (nettes) des immobilisations incorporelles et corporelles, des titres et prêts des sociétés mises en équivalence, des autres titres de participation, des autres actifs non courants (à l'exception des impôts différés actifs) et du besoin en fonds de roulement ;
- **Endettement net** : il s'agit de la différence entre les emprunts et dettes financières à long terme et à court terme et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

C. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

1 Effets de la saisonnalité

Le profil type de l'activité d'Arkema fait apparaître des effets de saisonnalité. Différentes caractéristiques contribuent à ces effets :

- la demande pour les produits fabriqués par ARKEMA est en général plus faible pendant les mois d'été (juillet/août) et de décembre notamment en raison du ralentissement de l'activité industrielle observé principalement en France et en Europe du Sud ;
- dans certaines activités, en particulier celles servant les marchés de la réfrigération, le niveau des ventes est en général plus fort au cours du premier semestre qu'au cours du second semestre ; et
- les grands arrêts pluriannuels des unités de production pour maintenance ont lieu plus souvent au second semestre qu'au premier semestre.

Ces effets de saisonnalité observés dans le passé ne sont pas nécessairement représentatifs du futur mais peuvent influencer la variation du résultat et du besoin en fonds de roulement entre les différents trimestres de l'exercice.

Les produits des activités ordinaires perçus de façon saisonnière, cyclique ou occasionnelle pendant un exercice ne sont ni anticipés ni différés à une date intermédiaire s'il n'est pas approprié de les anticiper ou de les différer à la fin de l'exercice.

Les conditions économiques du premier semestre 2009 et le manque de visibilité sur le reste de l'année rendent difficiles l'appréciation de la saisonnalité en 2009.

2 Informations par secteurs

Le résultat d'exploitation et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant ajustements inter secteurs. Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

1er semestre 2009					
En millions d'euros	Produits vinyliques	Chimie industrielle	Produits de performance	Corporate	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors groupe	523	1 052	678	6	2 259
Chiffre d'affaires inter secteurs	22	46	7	-	
Chiffre d'affaires total	545	1 098	685	6	
Résultat d'exploitation courant	(29)	83	(7)	(57)*	(10)
Autres charges et produits	(4)	(83)	(6)	(5)	(98)
Résultat d'exploitation	(33)	-	(13)	(62)	(108)
Résultats des SME	5	-	-	-	5
Détail des charges sectorielles importantes sans contrepartie en trésorerie :					
Amortissements	(24)	(65)	(47)	(1)	(137)
Résultat des dépréciations	-	(27)	(1)	-	(28)
Provisions	12	(46)	-	16	(18)
EBITDA	(5)	148	40	(56)	127
Investissements incorporels et corporels	22	55	78	1	156
Dont investissements à caractère exceptionnel	1	3	27	-	31

*dont des effets stocks de la période non rattachés aux pôles, soit – 40 millions d'euros, liés à la baisse des prix de matières premières (-25 millions d'euros) et à la baisse des volumes en stocks (-15 millions d'euros).

1er semestre 2008					
En millions d'euros	Produits vinyliques	Chimie industrielle	Produits de performance	Corporate	Total Groupe
Chiffre d'affaires hors groupe	784	1 357	857	3	3 001
Chiffre d'affaires inter secteurs	33	75	10	-	
Chiffre d'affaires total	817	1 432	867	3	
Résultat d'exploitation courant	12	131	77	(23)	197
Autres charges et produits	(2)	(7)	(4)	3	(10)
Résultat d'exploitation	10	124	73	(20)	187
Résultats des SME	3	-	-	-	3
Détail des charges sectorielles importantes sans contrepartie en trésorerie :					
Amortissements	(19)	(59)	(42)	-	(120)
Résultat des dépréciations	-	-	-	-	-
Provisions	9	5	1	4	19
EBITDA	31	190	119	(23)	317
Investissements incorporels et corporels	29	46	27	1	103
Dont investissements à caractère exceptionnel	9	2	-	-	11

3 Informations par zones géographiques

Le chiffre d'affaires hors groupe est présenté sur la base de la localisation géographique des clients.

1er semestre 2009	France	Reste de l'Europe	ALENA (1)	Asie	Reste du monde	Total
En millions d'euros						
Chiffre d'affaires hors groupe	393	818	527	417*	104*	2 259

1 ^{er} semestre 2008 En millions d'euros	France	Reste de l'Europe	ALENA (1)	Asie	Reste du monde	Total
Chiffre d'affaires hors groupe	554	1 232	634	463*	117*	3 001

(1) ALENA : Etats-Unis, Canada, Mexique

* A compter du 30 juin 2009, les ventes effectuées vers le Moyen-Orient sont reclassées de la zone « Reste du monde » vers la zone « Asie ». Les données comparatives au 30 juin 2008 ont été retraitées (reclassement de 48 millions d'euros de la zone « Reste du monde » vers la zone « Asie »).

4 Autres charges et produits

En millions d'euros	1er semestre 2009			1er semestre 2008		
	Charges	Produits	Net	Charges	Produits	Net
Restructuration et environnement	(101)	2	(99)	(24)	2	(22)
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-
Dépréciation d'actifs (hors écarts d'acquisition)	-	-	-	-	-	-
Sinistres et litiges	-	2	2	(1)	-	(1)
Résultat de cession	(1)	-	(1)	-	13	13
Autres	-	-	-	-	-	-
Total des autres charges et produits	(102)	4	(98)	(25)	15	(10)

Sur le premier semestre 2009, les coûts de restructurations (y compris les dépréciations des actifs en lien avec les plans) et d'environnement concernent principalement des charges (nettes des reprises) de restructuration dans le pôle Produits Vinyliques (4 millions d'euros), dans le pôle Chimie Industrielle (85 millions d'euros), dans le pôle Produits de Performance (6 millions d'euros) et dans le Corporate (4 millions d'euros) (cf. A Faits marquants).

Le produit des sinistres et litiges intègre principalement un complément d'indemnité à recevoir pour le sinistre lié à l'ouragan Ike qui s'est produit en 2008 au Texas (USA).

Sur le premier semestre 2008, les coûts de restructuration (y compris les dépréciations des actifs en lien avec les plans) et d'environnement comprennent essentiellement des charges (nettes des reprises) de restructuration dans le pôle Produits Vinyliques (2 millions d'euros), dans le pôle Chimie Industrielle (6 millions d'euros), dans le pôle Produits de Performance (6 millions d'euros) et dans le Corporate pour la création du centre de Services Partagés Comptabilité / Ressources humaines d'Arkema France (8 millions d'euros).

Le résultat de cession intègre principalement la vente du Centre d'Application de Levallois (France).

5 Résultat net courant

L'état de raccordement du résultat net - part du Groupe au résultat net courant se présente comme suit :

En millions d'euros	Notes	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat net - part du groupe		(149)	132
Autres charges et produits	(C4)	98	10
Impôts sur autres charges et produits		(4)	(2)
Impôts à caractère exceptionnel		-	-
Activités abandonnées		-	-
Résultat net courant		(55)	140

6 Impôts

La charge d'impôt sur les résultats se décompose de la manière suivante :

En millions d'euros	1 ^{er} semestre 2009	1 ^{er} semestre 2008
Impôts courants	(31)	(42)
Impôts différés	1	(1)
Total impôt sur les résultats	(30)	(43)

La charge d'impôt s'élève à 30 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 43 millions d'euros au 30 juin 2008.

7 Résultat par action

Le calcul du résultat net et du résultat dilué par action est présenté ci-dessous :

	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires	60 418 018	60 461 195
Effet dilutif des options de souscription d'actions	-	132 256
Effet dilutif des attributions d'actions gratuites	36 955	141 295
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires potentielles	60 454 973	60 734 746

Le calcul du résultat net par action est déterminé ci-dessous :

	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Résultat net par action (€)	(2,47)	2,18
Résultat net dilué par action (€)	(2,46)	2,17
Résultat net courant par action (€)	(0,91)	2,32
Résultat net courant dilué par action (€)	(0,91)	2,31

8 Immobilisations incorporelles

L'augmentation correspond principalement à l'effet de l'acquisition des actifs de la société Geo Speciality Chemicals.

Sur le premier semestre 2009, comme sur le premier semestre 2008, la société n'a pas comptabilisé de provisions pour perte de valeur sur ses immobilisations incorporelles.

9 Immobilisations corporelles

Sur le premier semestre 2009, les acquisitions d'immobilisations corporelles se sont élevées à 121 millions d'euros (96 millions d'euros sur le premier semestre 2008). Par ailleurs, le Groupe a cédé et mis au rebut des immobilisations corporelles pour 26 millions d'euros en valeur brute (21 millions d'euros sur le premier semestre 2008).

Sur le premier semestre 2009, la société n'a pas comptabilisé de provisions pour perte de valeur sur ses immobilisations corporelles au-delà de celles enregistrées dans le cadre des opérations de restructuration, de l'ordre de 28 millions d'euros.

10 Stocks

La valeur brute des stocks est passée au 31 décembre 2008 de 1 126 millions d'euros à 902 millions d'euros au 30 juin 2009, du fait d'une forte réduction des quantités en stocks et d'un effet prix lié à la baisse du coût des matières.

Sur le premier semestre 2009, le Groupe a comptabilisé un montant de 15 millions d'euros au titre des reprises (nettes des dotations) de provisions pour dépréciation des stocks, à comparer à 2 millions d'euros de dotations (nettes des reprises) sur le premier semestre 2008.

11 Capitaux propres

Au 1^{er} janvier 2008, le capital social s'élevait à 604,5 millions d'euros et était composé de 60 453 823 d'actions d'un montant nominal de 10 euros.

Le 30 avril 2008, le Groupe a procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés : 618 462 titres ont été souscrits au prix de 30,42 euros par action, prix fixé par le Conseil d'administration du 4 mars 2008. A l'issue de cette opération, le capital social d'Arkema S.A. est porté à 610,7 millions d'euros divisé en 61 072 285 actions.

L'assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2008 a adopté la résolution proposant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2007 représentant 0,75 euros par action, soit un montant total de 46 millions d'euros.

Au cours du second semestre 2008, la société a procédé d'une part à une augmentation de capital de 1,4 million d'euros (soit 141 105 actions) par incorporation de réserves suite à l'attribution gratuite d'actions, et d'autre part à une réduction de capital de 7,6 millions d'euros (soit 759 567 actions) par annulation d'une partie des actions propres acquises dans le cadre du programme de rachat d'actions.

Le Groupe conservait, au 31 décembre 2008, 39 707 actions propres comptabilisées en déduction de la situation nette.

A l'issue de ces opérations, le capital social d'Arkema S.A. était porté à 604,5 millions d'euros divisé en 60 454 973 actions.

Au cours du 1^{er} semestre 2009, la société a procédé à l'achat de 48 300 actions propres comptabilisées en déduction de la situation nette, et à l'attribution de 87 600 actions propres à ses salariés. La société ne détient donc plus que 407 actions propres au 30 juin 2009.

L'assemblée générale des actionnaires du 15 juin 2009 a adopté la résolution proposant de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2008 représentant 0,60 euro par action, soit un montant total de 36 millions d'euros.

12 Provisions et autres passifs non courants

12.1 Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants s'élèvent à 35 millions d'euros au 30 juin 2009 contre 34 millions d'euros au 31 décembre 2008.

12.2 Provisions

en millions d'euros	Pensions, retraites et autres engagements envers le personnel	Protection de l'environnement	Restructuration	Litiges et Autres	Total
Au 31 décembre 2008	341	206	109	145	801
Dotations	14	1	68	6	89
Reprises de provision utilisée	(6)	(5)	(32)	(7)	(50)
Reprises de provision non utilisée	(3)	-	(1)	(1)	(5)
Variations de périmètre	1	-	-	-	1
Ecarts de conversion	(2)	(1)	-	-	(3)
Autres (*)	12	-	-	-	12
Activités abandonnées	-	-	-	-	-
Au 30 juin 2009	357	201	144	143	845

(*) La ligne « Autres » comporte les écarts actuariels de l'exercice

Par ailleurs certaines provisions sont couvertes par des actifs non courants (créances, dépôts ou actifs de retraite) :

en millions d'euros	Pensions, retraites et autres engagements envers le personnel	Protection de l'environnement	Restructuration	Autres	Total
Total provisions au 30 juin 2009	357	201	144	143	845
Part des provisions couvertes par des créances ou dépôts	-	38	-	30	68
Impôt différé actif relatif aux montants couverts	-	22	-	4	26
Actifs de retraite	2	-	-	-	2
Provisions au 30 juin 2009 nettes des actifs non courants	355	141	144	109	749

12.3 Provisions pour pensions, retraites et obligations similaires

Au 30 juin 2009, les provisions pour pensions, retraites et obligations similaires sont composées d'engagements de retraite pour 251 millions d'euros (236 millions d'euros au 31 décembre 2008), de plans de couverture de frais médicaux pour 57 millions d'euros (57 millions d'euros au 31 décembre 2008), de médailles du travail et gratifications d'ancienneté pour 45 millions d'euros (43 millions d'euros au 31 décembre 2008), ainsi que de plans de pré-retraite interne pour 4 millions d'euros (5 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Par ailleurs, les actifs de retraite s'élèvent à 2 millions d'euros au 30 juin 2009 (3 millions d'euros au 31 décembre 2008).

Les taux d'actualisation retenus au 30 juin 2009 par Arkema sont les suivants :

Engagements de retraite et plans de couvertures des frais médicaux	Europe	USA
au 30 juin 2009	5,10% - 5,90%	6,20%
au 31 décembre 2008	5,40% - 6,35%	6,20%

Médailles du travail et gratifications d'ancienneté	Europe
au 30 juin 2009	4,50%
au 31 décembre 2008	5,00% - 5,50%

Les valeurs actuelles des droits cumulés à la fin de l'année 2008 (DBO : Defined Benefit Obligations) ont été ajustées pour tenir compte de l'évolution des taux d'intérêts sur le semestre sur la base des tables de sensibilité élaborées par les actuaires externes du Groupe dans le cadre de l'arrêté des comptes 2008. La juste valeur des actifs de régime a fait l'objet de nouvelles évaluations au 30 juin 2009.

L'évolution des taux d'actualisation et la revalorisation des actifs de régime ont les effets suivants au 30 juin 2009 :

en millions d'euros	Changement du taux d'actualisation	Revalorisation des actifs de régime
Écarts actuariels inscrits en capitaux propres (nets d'impôt)		
Retraites et plans médicaux	(8)	(2)
Obligations inscrites au passif du bilan		
Retraite et autres avantages à long terme	12	3
Produits ou charges comptabilisés en résultat		
Autres avantages accordés aux salariés	(1)	-

12.4 Provisions pour protection de l'environnement

Les provisions pour protection de l'environnement sont constatées pour couvrir les charges liées à la dépollution des sols et nappes phréatiques, principalement :

- en France pour 102 millions d'euros.
- aux Etats-Unis pour 78 millions d'euros, dont 60 millions d'euros au titre des friches industrielles couverts par la garantie Total (créance reconnue en « autres actifs non courants » pour un montant de 38 millions d'euros) (cf. note C18.2-Engagements hors bilan/Engagements reçus).

12.5 Provisions pour restructurations

Les provisions pour restructurations concernent principalement la restructuration des activités en France pour 125 millions d'euros, en Europe hors France pour 7 millions d'euros et aux Etats-Unis pour 10 millions d'euros.

12.6 Autres provisions

Les autres provisions pour risques et charges sont composées de provisions pour désamiantage pour 11 millions d'euros, et de provisions pour litiges constituées au titre des procédures en cours en Europe en matière de législation de la concurrence (provision au passif de 31 millions d'euros diminuée de 24 millions d'euros en « autres actifs non courants » correspondant aux paiements réalisés au titre des amendes reçues et pour lesquels Arkema a fait appel des sentences notifiées).

13 Passifs éventuels

13.1 Environnement

Les activités d'ARKEMA sont soumises à un ensemble de réglementations locales, nationales et internationales en constante évolution dans le domaine de l'environnement et de la sécurité industrielle qui impose des prescriptions de

plus en plus complexes et contraignantes. A ce titre, ces activités peuvent comporter un risque de mise en jeu de la responsabilité d'ARKEMA notamment en matière de dépollution des sites et de sécurité industrielle.

Compte tenu des informations disponibles, des accords conclus avec Total et des provisions relatives à l'environnement enregistrées dans les comptes, la Direction d'ARKEMA estime que les passifs environnementaux recensés à ce stade sont évalués et pris en compte dans les états financiers au mieux de leur connaissance à ces dates. Toutefois si les lois, réglementations ou politiques gouvernementales en matière d'environnement étaient amenées à évoluer, les obligations d'ARKEMA pourraient être modifiées et entraîner des nouveaux coûts.

Dépollution de sites

Des sites actuellement exploités par ARKEMA ou ayant été exploités ou cédés par ARKEMA dans le passé, des sites voisins ou des sites sur lesquels ARKEMA a entreposé ou fait éliminer des déchets, ont fait, font encore ou pourraient dans le futur faire l'objet de demandes spécifiques de dépollution ou de maîtrise des émissions de la part des autorités compétentes.

Sites en activité :

ARKEMA dispose d'un grand nombre de sites dont certains sont probablement pollués compte tenu de leur forte ancienneté et de la diversité des activités qui y sont exercées ou y ont été exercées dans le passé. Sur ces sites, certaines situations ont été identifiées, et ARKEMA a d'ores et déjà effectué certains travaux de dépollution, ou envisagé des plans d'actions et constitué des provisions pour faire face aux travaux de dépollution à venir.

Néanmoins, compte tenu (i) des incertitudes sur les moyens techniques à mettre en œuvre, (ii) d'éventuelles situations non connues (iii) des incertitudes sur la durée réelle des remises en état par rapport à la durée estimée de celles-ci (ex. pompage - traitement), et (iv) des possibles évolutions réglementaires, il ne peut être exclu que les dépenses que le Groupe devra supporter soient supérieures aux montants provisionnés. Ces surcoûts éventuels concernent principalement les sites de Calvert-City (Etats-Unis), Carling (France), Günzburg (Allemagne), Jarrie (France), Pierre-Bénite (France), Riverview (Etats-Unis), Rotterdam (Pays-Bas) et Saint-Auban (France), et pourraient avoir une incidence négative sur l'activité, les résultats et la situation financière du Groupe. Concernant le site de Saint-Auban, différentes procédures judiciaires mettant en cause Arkema France ont été regroupées (jonction de procédures) devant le Tribunal correctionnel de Nanterre. Ces procédures sont en cours d'instruction.

Sites à l'arrêt (friches industrielles) :

Total a repris directement ou indirectement les sites à l'arrêt.

13.2 Litiges et procédures en cours

13.2.1 Litiges liés au droit de la concurrence

Le Groupe est impliqué dans différentes procédures aux États-Unis, au Canada et en Europe à propos de violations alléguées des règles de droit de la concurrence en matière d'ententes.

Afin de couvrir les risques afférents aux procédures aux Etats-Unis et en Europe survenues avant la réalisation de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. et l'une de ses filiales ont consenti au profit d'Arkema S.A. et d'Arkema

Amériques SAS des garanties dont les principaux termes sont décrits dans la note Engagements hors bilan des états financiers consolidés au 31 décembre 2008.

Le risque financier afférent à l'ensemble des procédures décrites ci-dessous est difficile à quantifier.

Sur la base de son analyse des dossiers, en prenant en considération les garanties consenties par Total S.A. (cf. C18.2 Engagements hors bilan / Engagements reçus), le Groupe dispose, au titre de ces procédures, de provisions à hauteur d'un montant de 31 millions d'euros (au 30 juin 2009) dont 24,2 millions d'euros ont fait l'objet de dépôts en lien avec des recours formés par Arkema France devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Procédures diligentées par la Commission européenne

En mars 2009, la Commission européenne a adressé à Arkema France une communication des griefs pour violation alléguée du droit communautaire dans le cadre de l'affaire des stabilisants de chaleur, dont l'enquête de la Commission remontait à février 2003. Arkema France a adressé une réponse écrite à la communication des griefs de la Commission en mai 2009. La décision de la Commission européenne devrait intervenir avant la fin de l'année 2009.

Les procédures correspondant aux recours exercés par Arkema France devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes à l'issue des décisions de la Commission européenne dans les affaires acide monochloroacétique, peroxyde d'hydrogène, méthacrylates et chlorate de sodium sont toujours pendantes devant le tribunal.

Arkema France a reçu en mai 2009 une assignation en dommages et intérêts de la part de Cartel Damage Claim (CDC) Hydrogen Peroxyde SA devant le Tribunal de Dortmund en Allemagne. CDC Hydrogen Peroxyde SA est une entité constituée spécialement pour attaquer au civil en dommages et intérêts les anciens membres du cartel du peroxyde d'hydrogène déjà condamnés par la Commission Européenne. Pour ce faire, CDC a dû racheter les droits d'action en réparation de dommage d'un certain nombre de clients de peroxyde d'hydrogène et a agi donc pour le compte de ces derniers.

Compte tenu des éléments dont il dispose, le Groupe n'est pas en mesure à cette date d'estimer le montant total des réclamations susceptibles d'être définitivement retenues à son encontre par la juridiction compétente après épuisement d'éventuelles voies de recours et n'a donc pas constitué de provisions.

Ces différents événements n'ont pas conduit à modifier la provision globale existante au 31 décembre 2008.

Procédures aux États-Unis et au Canada

En 2008 et début 2009, les Cours d'appel saisies par Arkema Inc. et Arkema France se sont prononcées en leur faveur en considérant que c'est à tort que les tribunaux de première instance avaient certifié plusieurs actions collectives émanant d'acheteurs directs d'additifs pour plastiques et d'acheteurs directs de peroxyde d'hydrogène et en renvoyant ces différentes actions devant les tribunaux compétents pour application des règles en matière de certification d'action collective. Suite à ces décisions, Arkema Inc. et Arkema France ont conclu au cours du premier semestre 2009 plusieurs transactions, que la Cour doit encore valider, dans le cadre de l'action collective des acheteurs directs de peroxyde

d'hydrogène et de celle des acheteurs directs de MAM/PMMA. La question de la certification de l'action collective d'acheteurs directs d'additifs pour plastiques n'a pas encore été tranchée par le tribunal à la date du présent document.

Un acheteur direct d'additifs plastiques et plusieurs acheteurs directs de peroxyde d'hydrogène avaient introduit des actions individuelles à l'encontre d'Arkema Inc. et Arkema France. Au premier semestre 2009, seulement une action individuelle d'acheteurs directs de peroxyde d'hydrogène reste pendante devant les tribunaux.

Aucun développement notable n'est intervenu au cours de cette période s'agissant des actions collectives initiées par : (a) des acheteurs indirects de peroxyde d'hydrogène et (b) des acheteurs indirects d'additifs pour plastiques. Au cours du premier semestre 2009, Arkema Inc. et Arkema France ont conclu une transaction, que la Cour devait encore valider, avec l'action collective d'acheteurs indirects de MAM/PMMA. Les arguments soulevés par la Cour ont conduit les demandeurs à retirer leur action et en conséquence à rendre caduque ladite transaction.

Les actions civiles engagées au Canada en raison de violations alléguées du droit de la concurrence canadien dans le peroxyde d'hydrogène n'ont pas donné lieu à des développements particuliers au cours de la période, aucune de ces actions n'ayant été certifiée par les tribunaux.

13.2.2 Maladies professionnelles

Pour la fabrication de ses produits, le Groupe utilise et a utilisé des substances toxiques ou dangereuses. Malgré les procédures de sécurité et de surveillance mises en place au niveau du Groupe, ainsi qu'au niveau de chaque site de production, les salariés du Groupe pourraient avoir été exposés à ces substances et développer des pathologies spécifiques à ce titre.

A cet égard, comme la plupart des groupes industriels, le Groupe a, par le passé, recouru à différents composants d'isolation ou de calorifuge à base d'amiante dans ses installations industrielles. Ainsi, certains salariés ont pu être exposés avant l'élimination progressive de ces matériaux et l'utilisation de produits de substitution.

Le Groupe a anticipé sur ses sites français les dispositions réglementaires relatives à l'amiante (décrets 96-97 et 96-98 du 7 février 1996 et décret 96-1133 du 24 décembre 1996). Ainsi le Groupe a, d'une part, inventorié les matériaux de construction contenant de l'amiante, présents dans ses locaux, informé les employés des résultats de ces investigations et pris les mesures collectives et individuelles de protection requises par les textes en vigueur. Toutefois, le Groupe a fait l'objet de déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante, le plus souvent sur des périodes d'activité antérieures aux années 1980. Compte tenu des délais de latence des différentes pathologies liées à l'amiante, un nombre important de déclarations de maladies professionnelles risque d'être enregistré dans les années à venir.

Le Groupe a constitué des provisions pour couvrir les risques d'actions pour faute inexcusable de l'employeur relatifs aux maladies déclarées.

13.2.3 Autres litiges et passifs éventuels

- Arkema France

Au cours du 1^{er} semestre 2009, ni le litige avec la société Gasco portant sur une demande en réparation de cette dernière au titre d'une rupture alléguée de relations contractuelles et d'une violation d'un accord d'exclusivité, ni le passif éventuel relatif à la fourniture par Arkema France de divers produits pour le revêtement d'éléments utilisés dans des équipements de traitement sanitaire n'ont connu de développement notable.

L'action intentée par Total devant le tribunal d'instance à l'encontre de l'administration des Douanes visant à l'annulation de la mise en recouvrement de la taxe sur les activités polluantes au titre des rejets d'effluents réalisés par Total notamment pour le compte d'Arkema France n'a pas connu de développement au cours du 1^{er} semestre 2009.

En 2005, 260 salariés et anciens salariés de l'établissement de Pierre-Bénite ont formulé une demande en réparation devant les Conseils de prud'hommes de Lyon pour non-respect allégué de dispositions de la convention collective de la Chimie. Ces dispositions accordent aux ouvriers, techniciens et agents de maîtrise travaillant en poste et en service continu ou semi-continu pour une durée supérieure à six heures, une pause de trente minutes au cours de laquelle les salariés sont dégagés de tout travail. Les demandeurs estiment que tel qu'il est organisé et aménagé par la direction dans cet établissement, le temps de pause qui leur est accordé ne leur permet pas d'être dégagé de tout travail et de pouvoir ainsi vaquer librement à des occupations personnelles. Ils prétendent subir à ce titre un préjudice justifiant réparation. Le montant des demandes s'élevait à 5,2 millions d'euros. Arkema France conteste ces demandes. Un juge départiteur a été saisi compte tenu de la décision de départage rendue par le conseil de Prud'hommes de Lyon le 19 janvier 2007. Une audience s'est tenue le 27 mars 2008. Par jugement du 24 juin 2008, les demandeurs ont été intégralement déboutés de leurs demandes. Les salariés ont fait appel de cette décision. Une provision a été constituée dans les comptes pour un montant que le Groupe estime suffisant.

- CECA

Le litige opposant la société Intradis à CECA, tendant à faire reconnaître la responsabilité de CECA dans la pollution d'un terrain acquis par la société Intradis, n'a pas connu de développement notable au cours du premier semestre 2009.

- Arkema Inc.

Dans le litige opposant Norit Americas Inc. à Arkema Inc. suite à l'acquisition par Norit d'une unité de charbons actifs située à Pryor (Oklahoma, États-Unis) Norit avait en premier lieu adressé une demande d'indemnisation à Arkema Inc. en alléguant du non-respect par Arkema Inc. des dispositions du Clean Air Act sur ce site. Les parties ont conclu un moratoire (« standstill agreement ») à l'expiration duquel en août 2009 elles reprendront leurs demandes réciproques, s'agissant d'Arkema Inc., pour le solde du prix de l'unité de production restant à payer par Norit et, s'agissant de Norit, pour ses demandes d'indemnisation en matière environnementale. Ce litige fait l'objet d'une constitution de provisions pour un montant que le Groupe estime suffisant.

Les procédures en cours concernant les réclamations de tiers relatives à des expositions supposées à l'amiante ou à des produits contenant de l'amiante et vendus par des anciennes filiales du Groupe situées aux Etats-Unis ou en dehors des Etats-Unis n'ont pas connu de développement notable au cours du premier semestre 2009.

- Arkema Quimica Limitada

Suite à la déclaration du caractère inconstitutionnel de certains impôts et taxes, la filiale d'Arkema Amériques au Brésil, Arkema Quimica Limitada, avait procédé à partir des années 2000 à une compensation fiscale de dettes et crédits d'impôts. L'Etat brésilien contestant les modalités de cette compensation exige aujourd'hui son remboursement, soit 16,7 millions de reais ou environ 5,5 millions d'euros.

Arkema Quimica Limitada a dû déposer une garantie à hauteur du montant de la réclamation de l'administration fiscale, sous forme d'un dépôt en trésorerie et de nantissement d'actif, et en parallèle a introduit mi-juin, via ses avocats, une action en annulation de l'ensemble des demandes de l'administration fiscale avec des chances de succès jugées raisonnables. En conséquence, aucune provision n'a été constatée à ce titre au 30 juin 2009.

14 Dettes financières

L'endettement financier net du Groupe est de 420 millions d'euros à fin juin 2009, compte tenu d'une trésorerie de 64 millions d'euros ; il est essentiellement libellé en euros et à taux variable.

Le Groupe dispose d'une ligne de crédit multi-devises syndiquée d'un montant maximal de 1,1 milliard d'euros, à échéance au 31 mars 2013.

A fin juin 2009, le taux d'intérêt moyen au titre de la ligne de crédit syndiquée est d'environ 1,6% et le montant non utilisé de cette ligne de crédit s'élève à 800 millions d'euros.

14.1 Analyse de l'endettement net par nature

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Locations financement	15	16
Emprunts bancaires	41	28
Autres dettes financières	26	25
Emprunts et dettes financières à long terme	82	69
Locations financement	2	2
Crédit syndiqué *	300	410
Autres emprunts bancaires	90	69
Autres dettes financières	10	12
Emprunts et dettes financières à court terme	402	493
Emprunts et dettes financières	484	562
Trésorerie et équivalents de trésorerie	64	67
Endettement net	420	495

*Cf. 14.2

14.1 Analyse de la dette financière par échéances

La répartition de la dette incluant les charges d'intérêts par échéance est la suivante :

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Inférieure à 1 an *	406	497
Comprise entre 1 et 2 ans	9	8
Comprise entre 2 et 3 ans	9	8
Comprise entre 3 et 4 ans	29	27
Comprise entre 4 et 5 ans	6	3
Supérieure à 5 ans	41	34
Total	500	577

* L'échéance inférieure à 1 an comprend l'échéance des tirages en cours sur la ligne de crédit syndiquée. Ce crédit syndiqué, à échéance mars 2013, est classé en dette court terme car utilisé sous forme de tirages renouvelables court terme.

14.1 Analyse de la dette financière par devises

La dette financière d'ARKEMA est principalement libellée en euro.

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Euros	411	491
Dollars US	18	20
Yuan chinois	48	39
Won coréen	4	8
Autres	3	4
Total	484	562

15 Gestion des risques liés aux actifs et passifs financiers

Les activités d'ARKEMA l'exposent à divers risques, parmi lesquels les risques de marché (risque de variation des taux de change, des taux d'intérêt, des prix des matières premières et de l'énergie), et le risque de liquidité.

15.1 Risque de change

Le Groupe est exposé à des risques transactionnels liés aux devises étrangères.

Le Groupe couvre son risque de change essentiellement par des opérations de change au comptant et à terme sur des durées courtes n'excédant pas en général 6 mois.

La juste valeur des contrats de change à terme est un passif de 2,7 millions d'euros.

Les gains et pertes de change reconnus dans le résultat d'exploitation courant au 30 juin 2009 représentent un produit de 1,2 million d'euros (charge de 2,9 millions d'euros au 30 juin 2008).

La partie du résultat de change correspondant au report/déport est enregistrée en résultat financier pour -0,7 million d'euros au 30 juin 2009 (-0,8 million d'euros au 30 juin 2008).

15.2 Risque de taux

Le Groupe assure l'essentiel de son financement au moyen de la ligne de crédit syndiquée à taux variable d'un montant de 1 100 millions d'euros dont il dispose. La politique générale d'endettement définie par le Groupe consiste à privilégier actuellement l'endettement à taux variable par rapport à l'endettement à taux fixe. L'exposition au risque de taux est gérée par la trésorerie centrale du Groupe et les outils de couverture utilisés sont des instruments dérivés simples. Le Groupe n'a souscrit aucun instrument de taux au 30 juin 2009.

15.3 Risque de liquidité

La trésorerie centrale du Groupe gère le risque de liquidité lié à la dette financière du Groupe.

Sauf exceptions, les sociétés du Groupe se financent et gèrent leur trésorerie auprès d'Arkema France ou d'autres entités du Groupe assurant un rôle de centralisation de trésorerie.

Le principal cas d'exigibilité anticipée ou de résiliation de la ligne de crédit syndiquée (cf. C14 Dettes financières) correspond au cas où le ratio d'endettement net consolidé sur EBITDA consolidé serait supérieur à 3. Au 30 juin 2009, l'endettement net consolidé représente 1,4 fois l'EBITDA consolidé des 12 derniers mois.

La note C14 Dettes financières indique le détail des maturités de la dette financière.

15.4 Risque de crédit

L'exposition du Groupe aux risques de crédit porte potentiellement sur les comptes clients et les contreparties bancaires.

Le risque de crédit lié aux comptes clients est limité du fait du nombre important de clients et de leur dispersion géographique. La politique générale de gestion du risque de crédit définie par le Groupe consiste à évaluer la solvabilité de chaque nouveau client préalablement à toute entrée en relations : chaque client se voit attribuer un plafond de crédit qui constitue la limite d'encours maximale (créances plus commandes) acceptée par le Groupe compte tenu des informations financières obtenues sur ce client et de l'analyse de solvabilité menée par le Groupe. Ces plafonds de crédit sont révisés régulièrement et, en tout état de cause, chaque fois qu'un changement matériel se produit dans la situation financière du client. Les clients qui ne peuvent obtenir un plafond de crédit du fait d'une situation financière non compatible avec les exigences du Groupe en matière de solvabilité ne sont livrés qu'après avoir procédé au paiement de leur commande.

Bien qu'il ait subi très peu de pertes depuis plusieurs années, le Groupe a décidé de couvrir l'ensemble de son risque clients grâce à la mise en œuvre d'un programme global d'assurance crédit dont le déploiement est en cours ; compte tenu d'un taux de défaut de ses clients statistiquement bas, le taux de couverture est significatif ; les clients non couverts par cette assurance avec lesquels le Groupe souhaite maintenir des relations commerciales font l'objet d'un suivi spécifique et centralisé.

Par ailleurs, le Groupe a une politique de dépréciation de ses créances clients non couvertes ou de la quotité non couverte de ses créances clients avec deux composantes : une créance est dépréciée individuellement dès qu'un risque de perte spécifique (difficultés économiques et financières du client concerné, dépôt de bilan...) est identifié et avéré. Le Groupe peut aussi être amené à constituer des provisions globales pour des créances échues et impayées depuis un

délagi tel que le Groupe considère qu'un risque statistique de perte existe. Ces délais sont adaptés en fonction des BUs et de la géographie.

Le risque de crédit bancaire est lié aux placements financiers, instruments dérivés et aux lignes de crédit accordées par les banques. Le Groupe limite son exposition au risque de crédit en investissant uniquement dans des titres liquides auprès de banques commerciales de premier rang.

15.5 Risque lié aux matières premières et à l'énergie

Afin de limiter l'impact lié à la volatilité du prix des principales matières premières et ressources énergétiques qu'elle utilise, ARKEMA peut être amenée à utiliser des instruments dérivés, adossés à des contrats existants, ou à négocier des contrats à prix fixes pour des durées limitées.

Les effets de la comptabilisation de ces instruments dérivés dans le compte de résultat constituent une charge de 1,4 million d'euros au 30 juin 2009 (montant non significatif au 30 juin 2008).

16 Parties liées

16.1 Les transactions avec les sociétés non consolidées ou consolidées par équivalence

Les transactions entre sociétés consolidées ont été éliminées dans le processus de consolidation. Par ailleurs, dans le cours normal de ses activités, le Groupe entretient des relations d'affaires avec certaines sociétés non consolidées ou comptabilisées par équivalence. Ces transactions concernent essentiellement des achats de matières premières et des intérêts financiers sur comptes courants. Les montants sont présentés dans les tableaux ci-dessous, étant précisé que les transactions correspondantes ont été réalisées à des conditions de marché.

En millions d'euros	Sociétés mises en équivalence	
	1er semestre 2009	1er semestre 2008
Flux		
Ventes de produits	-	-
Autres produits	8	1
Achats de produits et services	(14)	(11)
Autres charges (dont financières)	-	-
Positions bilantielles résultant des transactions	30.06.2009	31.12.2008
<u>Actif</u>		
Créances clients	1	1
Créances financières et autres créances	4	4
<u>Passif</u>		
Dettes fournisseurs	1	1
Dettes financières et autres dettes	-	-

16.2 Les rémunérations des dirigeants

Il n'y a pas eu sur le semestre de transaction particulière avec les dirigeants, hormis la renonciation à l'attribution d'actions gratuites mentionnées au paragraphe 17.2.

17 Paiements fondés sur des actions

17.1 Options de souscription d'actions

Dans le cadre du contexte économique actuel exceptionnel, sur proposition de son président, le Conseil d'administration d'Arkema a décidé de ne pas attribuer de stock-options cette année.

Les principales caractéristiques des plans d'options de souscription, consentis les années précédentes, en vigueur au 30 juin 2009 sont les suivantes :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	
Date de l'Assemblée Générale	10-mai-06	10-mai-06	10-mai-06	
Date du Conseil d'administration	04-juil-06	14-mai-07	13-mai-08	
Période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	
Différé de cession	4 ans	4 ans	4 ans	
Délai de validité	8 ans	8 ans	8 ans	
Prix d'exercice	28,36	44,63	36,21	
Nombre d'options				Total
En circulation au 1 ^{er} janvier 2007	540 000	-	-	540 000
Attribuées	-	600 000	-	600 000
Annulées	4 000	-	-	4 000
Exercées	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2007	536 000	600 000	-	1 136 000
En circulation au 1 ^{er} janvier 2008	536 000	600 000	-	1 136 000
Attribuées	-	-	460 000	460 000
Annulées	-	7 800	-	7 800
Exercées	1 150	-	-	1 150
En circulation au 31 décembre 2008	534 850	592 200	460 000	1 587 050
En circulation au 1 ^{er} janvier 2009	534 850	592 200	460 000	1 587 050
Attribuées	-	-	-	-
Annulées	-	1 000	5 586	6 586
Exercées	-	-	-	-
En circulation au 30 juin 2009	534 850	591 200	454 414	1 580 464

Méthode de valorisation

La juste valeur des options attribuées a été évaluée selon la méthode Black & Scholes sur la base d'hypothèses dont les principales sont les suivantes :

	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008
Volatilité	22%	20%	25%
Taux d'intérêt sans risque	2,82%	3,39%	4,00%
Maturité	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (en euros)	28,36	44,63	36,21
Juste valeur stock-options (en euros)	6,29	7,89	8,99

Le montant de la charge comptabilisé au 30 juin 2009 au titre des options de souscription d'actions s'élève à 1,9 million d'euros (2,3 millions au 30 juin 2008).

17.2 Attribution gratuite d'actions

Le 12 mai 2009, le Conseil d'administration a décidé de mettre en place un plan d'attribution d'actions de performance, au bénéfice de collaborateurs, notamment ceux investis de responsabilités dont l'exercice influe sur les résultats du Groupe. Le Président-directeur général ainsi que les membres du Comité exécutif ont décidé de renoncer à cette attribution d'actions de performance.

L'attribution des actions ne sera définitive qu'au terme d'une période d'acquisition de 2 ans à compter de la décision d'attribution de conseil d'administration et sous réserve du respect des critères de performance portant d'une part sur le flux de trésorerie libre et d'autre part, sur l'évolution de la marge d'EBITDA d'ARKEMA comparée à un panel d'autres chimistes.

Les principales caractéristiques des plans d'attribution gratuite d'actions en vigueur sont les suivantes :

	Plan 2007	Plan 2008 -1	Plan 2008 -2	Plan 2009	
Date de l'Assemblée Générale	10-mai-06	10-mai-06	10-mai-06	10-mai-06	
Date du Conseil d'administration	14-mai-07	13-mai-08	13-mai-08	12-mai-09	
Période d'acquisition	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Période de conservation	2 ans	2 ans	2 ans	2 ans	
Condition de performance	Oui	Oui	Non	Oui	
Nombre d'actions gratuites					Total
En circulation au 1 ^{er} janvier 2007	-	-	-	-	150 000
Attribuées	125 000	-	-	-	125 000
Annulées	-	-	-	-	6 685
Attribuées définitivement	-	-	-	-	-
En circulation au 31 décembre 2007	125 000	-	-	-	268 315
En circulation au 1 ^{er} janvier 2008	125 000	-	-	-	268 315
Attribuées	-	135 556	44 444	-	180 000
Annulées	995	-	-	-	3 205
Attribuées définitivement	-	-	-	-	141 105
En circulation au 31 décembre 2008	124 005	135 556	44 444	-	304 005
En circulation au 1 ^{er} janvier 2009	124 005	135 556	44 444	-	304 005
Attribuées	-	-	-	184 850	184 850
Annulées	36 405	3 150	1 157	49 000	89 712
Attribuées définitivement	87 600	-	-	-	87 600
En circulation au 30 juin 2009	0	132 406	43 287	135 850	311 543

Le montant de la charge comptabilisée au 30 juin 2009 au titre des attributions gratuites d'actions s'élève à 0,1 million d'euros (2,8 millions au 30 juin 2008).

18 Engagements hors bilan

18.1 Engagements donnés

18.1.1 Engagements hors bilan liés à l'activité courante

Les principaux engagements donnés sont repris dans le tableau ci-après :

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
Garanties accordées	65	65
Lettres de confort	2	2
Cautions sur marché	12	23
Cautions en douane	8	8
Total	87	98

Les garanties accordées concernent principalement des garanties bancaires émises en faveur de collectivités et d'organismes publics (préfectures, agences de l'environnement) au titre d'obligations environnementales ou concernant des sites classés.

18.1.2 Obligations contractuelles

- Obligations d'achat irrévocables

Dans le cours normal de ses activités, ARKEMA a conclu des contrats pluriannuels d'achat de matières premières et d'énergie pour les besoins physiques de ses usines, afin de garantir la continuité et la sécurité des approvisionnements. La conclusion de tels contrats sur des durées comprises entre 1 et 15 ans correspond à une pratique habituelle des entreprises du secteur pour couvrir leurs besoins.

Ces engagements d'achat ont été valorisés en considérant au cas par cas l'engagement financier pris par ARKEMA envers ses fournisseurs, certains de ces contrats sont en effet assortis de clauses qui obligent ARKEMA à prendre livraison de volumes minimum indiqués au contrat ou, à défaut, de verser au fournisseur des compensations financières. Selon le cas, ces obligations contractuelles sont traduites dans les contrats sous la forme de préavis, d'indemnités à verser au fournisseur en cas de résiliation anticipée ou de clauses de « take or pay ».

Le montant total des engagements financiers du Groupe ainsi valorisés s'élève à 609 millions d'euros au 30 juin 2009 (cf. échéancier ci-dessous). La diminution des engagements d'achat reflète principalement la baisse des prix des matières premières observée sur le premier semestre.

En millions d'euros	30.06.2009	31.12.2008
2009	124	299
2010	135	159
2011	112	139
2012	51	68
2013 jusqu'à expiration des contrats	187	298
Total	609	963

- Engagements locatifs

Dans le cadre de ses activités, ARKEMA a souscrit des contrats de location, dont la majorité sont des contrats de location simple. Les contrats de location conclus par ARKEMA portent essentiellement sur des loyers immobiliers (sièges sociaux, terrains, concession portuaire à Fos) et des équipements mobiles (wagons, conteneurs, barges de transport).

Les montants présentés dans le tableau ci-dessous correspondent aux paiements futurs minimaux qui devront être effectués au titre de ces contrats, étant précisé que seule la part irrévocable des loyers restant à courir a été valorisée.

En millions d'euros	30.06.2009		31.12.2008	
	Contrats capitalisés	Contrats non capitalisés	Contrats capitalisés	Contrats non capitalisés
2009	1	16	3	20
2010	3	25	3	20
2011	3	24	3	17
2012	2	22	2	16
2013 et années ultérieures	12	102	12	78
Total des paiements futurs en valeur courante	21	189	22	151
Coût financier	5	NA	5	NA
Total en valeur actualisée	16	NA	17	NA

NA : non applicable

18.1.3 Autres engagements donnés

Garanties de passif accordées

Les cessions d'activité s'accompagnent parfois de garanties de passif accordées au repreneur. ARKEMA a parfois accordé de telles garanties à l'occasion de cessions d'activité. Dans la plupart des cas, les garanties accordées sont plafonnées et limitées dans le temps. Elles sont également limitées dans leur contenu, les motifs de recours étant restreints à certaines natures de litiges. Dans la majorité des cas, elles portent sur les risques de survenance de litiges liés à l'environnement.

Le montant résiduel cumulé des garanties de passif plafonnées accordées par ARKEMA s'élève à 85 millions d'euros au 30 juin 2009 (84 millions d'euros au 31 décembre 2008). Il s'entend net des montants déjà provisionnés au bilan au titre des garanties de passif.

18.2 Engagements reçus

Engagements reçus de TOTAL en 2006

Dans le cadre de la Scission des Activités Arkema, Total S.A. ou certaines sociétés de Total ont consenti au profit d'ARKEMA certaines garanties ou ont pris certains engagements au profit d'ARKEMA (i) relatifs aux litiges en droit de la concurrence, (ii) en matière environnementale pour certains sites, pour lesquels la responsabilité du Groupe est ou pourrait être engagée, en France, en Belgique et aux États-Unis d'Amérique et dont, pour la plupart de ces sites, l'exploitation a cessé, (iii) en matière fiscale et (iv) au titre de la Scission des Activités Arkema. Ces garanties et engagements sont décrits dans l'annexe aux états financiers consolidés (note 28.2) de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

19 Événements postérieurs à la clôture

Néant.

PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 30 JUIN 2009

- (a) Sociétés consolidées pour la première fois sur le 2nd semestre 2008
- (b) Sociétés acquises sur le 2nd semestre 2008
- (c) Sociétés fusionnées sur le 2nd semestre 2008
- (d) Sociétés consolidées pour la première fois en 2009
- (e) Sociétés acquises en 2009
- (f) Sociétés cédées en 2009

Le pourcentage de contrôle ci-dessous indiqué correspond aussi au pourcentage d'intérêt.

Akishima Chemical Industries Co.ltd	Japon	100,00	IG
Alphacan BV	Pays Bas	100,00	IG
Alphacan DOO	Croatie	100,00	IG
Alphacan Espana SA	Espagne	99,92	IG
Alphacan Perfiles SLU	Espagne	99,92	IG
Alphacan SA	France	100,00	IG
Alphacan SPA	Italie	100,00	IG
Altuglas International Denmark A/S	Danemark	100,00	IG
Altuglas International SPA	Italie	100,00	IG
Altuglas International BV	Pays Bas	100,00	IG
Altuglas International Mexico Inc	Etats-Unis	100,00	IG
Altuglas International S.A.	France	100,00	IG
Altuglas International UK Ltd	Royaume Uni	100,00	IG
Altuglas Polivar Spa	Italie	100,00	IG
Altumax Deutschland GmbH	Allemagne	100,00	IG
Altumax Europe SAS	France	100,00	IG
American Acryl LP	Etats-Unis	50,00	IP
American Acryl NA LLC	Etats-Unis	50,00	IP
Arkema	Corée du Sud	100,00	IG
Arkema SA	France	100,00	IG
Arkema Amériques SAS	France	100,00	IG
Arkema Asie	France	100,00	IG
Arkema Beijing Chemicals Co. Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema BV	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Canada Inc	Canada	100,00	IG
Arkema Catalyst India Ltd	Inde	100,00	IG
Arkema Changshu Chemicals Co Ltd	Chine	100,00	IG
Arkema Changshu Fluorochemical Co. Ltd	Chine	100,00	IG

Arkema Changshu Haike Chemicals		Chine	49,00	IG
Arkema China Investment Co. Ltd		Chine	100,00	IG
Arkema Company Ltd		Hong-Kong	100,00	IG
Arkema Daikin Fluorochemical Co Ltd		Chine	60,00	IP
Arkema Delaware Inc.		USA	100,00	IG
Arkema Europe SAS		France	100,00	IG
Arkema Europe Holdings BV	(c)	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Finance Nederland BV	(c)	Pays Bas	100,00	IG
Arkema France		France	100,00	IG
Arkema Gas Odorants LLC	(b)	Etats-Unis	100,00	IG
Arkema GmbH		Allemagne	100,00	IG
Arkema Guangzhou Chemicals Co. Ltd	(f)	Chine	100,00	IG
Arkema Holding Ltd		Grande Bretagne	100,00	IG
Arkema Holland Holding BV	(c)	Pays Bas	100,00	IG
Arkema Inc.		USA	100,00	IG
Arkema Iniciadores SA de CV		Mexique	100,00	IG
Arkema KK		Japon	100,00	IG
Arkema Ltd (UK)		Grande Bretagne	100,00	IG
Arkema Ltd (Vietnam)		Vietnam	100,00	IG
Arkema Mexico	(d)	Mexique	100,00	IG
Arkema North Europe BV		Pays Bas	100,00	IG
Arkema Peroxides India Private Limited		Inde	100,00	IG
Arkema Pte Ltd		Singapour	100,00	IG
Arkema Quimica Ltda		Brésil	100,00	IG
Arkema Quimica SA		Espagne	99,92	IG
Arkema Hydrogen Peroxide Co. Ltd, Shanghai		Chine	66,67	IG
Arkema RE		Irlande	100,00	IG
Arkema Rotterdam BV		Pays Bas	100,00	IG
Arkema Shanghai Distribution		Chine	100,00	IG
Arkema sp Z.o.o		Pologne	100,00	IG
Arkema SRL		Italie	100,00	IG
Arkema Vlissingen BV		Pays Bas	100,00	IG
Arkema Yoshitomi Ltd		Japon	49,00	ME
Ceca Italiana SRL		Italie	100,00	IG
Ceca SA		France	100,00	IG
Changshu Resichina Engeneering Polymers Co Ltd		Chine	100,00	IG
Coatex SAS		France	100,00	IG
Coatex Netherlands BV		Pays Bas	100,00	IG
Coatex Inc		Etats-Unis	100,00	IG

Coatex Korea		Corée du Sud	100,00	IG
Coatex CEE		Slovaquie	100,00	IG
Coatex NA		Etats-Unis	100,00	IG
Coatex Asia Pacific		Corée du Sud	100,00	IG
Daikin Arkema Refrigerants Asia Ltd		Hong-Kong	40,00	IP
Daikin Arkema Refrigerants Trading (Shanghai)	(a)	Chine	40,00	IP
Delaware Chemicals Corporation		Etats-Unis	100,00	IG
Dorlyl snc		France	100,00	IG
Febex SA		Suisse	96,77	IG
Luperox Iniciadores SA de CV		Mexique	100,00	IG
Maquiladora General de Matamoros sa de cv		Mexique	100,00	IG
Michelet Finance, Inc.		Etats-Unis	100,00	IG
MLPC International		France	100,00	IG
Oxford Performance Materials	(b)	Etats-Unis	84,50	IG
Oxochimie		France	50,00	IP
Ozark Mahoning Company		Etats-Unis	100,00	IG
Plasgom		Espagne	99,92	IG
Plasticos Altumax SA		Espagne	100,00	IG
Qatar Vinyl Company Limited		Qatar	12,91	ME
Résil Belgium		Belgique	100,00	IG
Resilia SRL		Italie	100,00	IG
Resinoplast		France	100,00	IG
Resinoplast North America	(d)	Mexique	100,00	IG
SEKI Arkema		Corée du Sud	51,00	IG
Shanghai Arkema Gaoyuan Chemicals Co, Ltd		Chine	93,40	IG
Stannica LLC		Etats-Unis	40,00	IP
Sunclear		France	100,00	IG
Turkish Products, Inc.		Etats-Unis	100,00	IG
Viking chemical company		Etats-Unis	100,00	IG
Vinilis		Espagne	34,97	ME
Vinylberre		France	65,05	IG
Vinylfos		France	79,00	IG
Winkelmann	(e)	Italie	100,00	IG

Nb : IG : consolidation par intégration globale IP : consolidation par intégration proportionnelle ME : consolidation par mise en équivalence

III- ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL 2009

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes consolidés semestriels résumés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport semestriel d'activité présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes consolidés semestriels résumés, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Thierry Le Hénaff
Président directeur général

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Ernst & Young Audit

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Arkema S.A.

**Rapport des commissaires aux
comptes sur l'information
financière semestrielle 2009**

Période du 1er janvier au 30 juin 2009
Arkema S.A.
420, rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes
Ce rapport contient 50 pages
Référence : BD-093-01

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex

Ernst & Young Audit

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie de Versailles
Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Arkema S.A.

Siège social : 420, rue d'Estienne d'Orves - 92700 Colombes
Capital social : € 604 549 730

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2009

Période du 1er janvier au 30 juin 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales et en application de l'article L.451-1-2 III du Code monétaire et financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes semestriels consolidés résumés de la société Arkema S.A., relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2009, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes semestriels consolidés résumés ont été établis sous la responsabilité de votre conseil d'administration dans un contexte, décrit au chapitre V. « Perspectives 2009 » du rapport semestriel d'activité, de forte volatilité des marchés et de crise économique, caractérisé par une difficulté certaine à appréhender les perspectives d'avenir (qui prévalait déjà à la clôture de l'exercice au 31 décembre 2008). Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

I – Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes semestriels consolidés résumés avec la norme IAS 34 - norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

II – Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes semestriels consolidés résumés sur lesquels a porté notre examen limité. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes semestriels consolidés résumés.

Paris la Défense, le 31 juillet 2009

Les Commissaires aux comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Ernst & Young Audit

Bertrand Desbarrières	Jean-Louis Caulier	François Carrega	Isabelle Triquéra-Lamazière
Associé	Associé	Associé	Associée